



Le plébiscite du 5 octobre 1988 au Chili

Rapport final de la mission québécoise d'observation



Membres de la mission

1er plan: Robert Craig, AQOCI, Robert Quévillon, CISO, André Boulerice, député PQ, Thérèse Bouchard, Développement et Paix, Robert Saint-Louis, Ass. des juristes du Québec, Adrienne Clarkson, éditeur-journaliste, Osvaldo Nunez, FTQ, André Jacob, Alliance pour la paix.

2e plan: André Arsenault, médecin, Yvon Charbonneau, CEQ, Rodolfo Valero, CCQ-CSN, Michel Gauthier, CSN, Claude Malette, Ass. des juristes.

Montréal, novembre 1988

Remerciements

Nous tenons à remercier bien chaleureusement l'équipe technique de la CEQ qui a réalisé cet ouvrage, notamment Cécile Langlois, attachée d'administration, Lyne Lapierre, Céline Roy et Hélène Marois du siège social, Louise Pettigrew, Denny Bernard et Gaëtane Michaud du bureau de Québec. Merci aussi au secrétariat du CISO pour son aide documentaire et le choix des photos.

Crédits-photos

Photos des pages: 8 (a), 9, 18, 19 (b), 24 (b), 28: Revue Analisis.

Photos des pages: 12, 14, 16: Revue Apsi. Photo de la page 22: Journal El Pais.

Photo de la page 24 (a): Journal La Epoca.

Les autres photos appartiennent aux membres de la délégation.

Table des matières

Avant-propos	6
1. Présentation de la mission québécoise	# 11 11 11 11 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
2. Les termes de référence de la mission	sharanan a
3. Le contexte historique, constitutionnel et juridique du plébiscite de 1988	en contours - le locurary
4. La situation des droits humains, civils et politiques	sendment eas
5. Le point sur la situation socio-économique	1919199 10 9006000 15
6. Un aperçu de la situation politique	16
7. Les organisations syndicales et professionnelles	ener ash ontedesing mon 19
8. Préoccupations des Églises et des ONG	22
9. La tenue du plébiscite: le 5 octobre	23
10. Un pays sur la corde raide Conclusion et perspectives d'action	26
Liste des annexes	30
Annexe 1	31
Annexe 2	33
Annexe 3	34
Annexe 4	37
Annexe 5	40
Annexe 6	41
Annexe 7	43
Annexe 8	44
Annexe 9	45
Annexe 10	46
Annexe 11	48
Annexe 12	49
Annexe 13	51
Annexe 14	52
Annexe 15	53

ès son retour au pays, la mission québécoise d'observation du plébiscite chilien du 5 octobre a fait état, dans son rapport préliminaire, de ses observations et conclusions, d'abord en conférence de presse le 11 octobre, puis dans des réunions d'information publiques à Montréal et à Québec.

Les membres de la mission se considèrent privilégiés d'avoir pu participer, même brièvement, à la démarche du peuple chilien vers la démocratie, la justice et la liberté. Nous remercions et félicitons les organisations dont nous sommes issus d'avoir contribué, à travers nous, à cette démarche, et nous sommes particulièrement reconnaissants envers le Centre international de solidarité ouvrière (CISO) d'avoir pris charge des préparatifs et du suivi de cette mission, en collaboration avec d'autres organismes.

Le présent document constitue le rapport final de la mission d'observation. On y trouvera de l'information plus précise et plus complète sur plusieurs aspects de la situation chilienne.

Dans une première partie, nous y présentons une synthèse de la situation et des contributions des membres du groupe. Suivent sous forme d'annexes plusieurs documents qui pourront servir d'outils de référence pour celles et ceux qui voudront des renseignements plus complets. Il convient de souligner en particulier l'étude fouillée du contexte historique, constitutionnel et juridique du plébiscite qui a été réalisée par deux membres de la mission, Claude Malette et Robert Saint-Louis, dont on retrouve des extraits à l'Annexe 4 de ce rapport.

Je voudrais remercier de leur apport tous les membres de la mission qui, par leurs observations sur place, par leur expérience et par leur collaboration au retour, ont rendu possible la parution de ce dossier.

Nous souhaitons que les militantes et militants de nos organisations, ainsi que toute personne intéressée au progrès démocratique et à la cause chilienne en particulier puissent en profiter.

Yvon CHARBONNEAU, Coordonnateur et rapporteur

15 novembre 1988

1. Présentation de la mission québécoise

l'invitation de plusieurs organisations démocratiques chiliennes, il s'est constitué à compter de la mi-septembre un groupe de treize (13) personnes représentant le mouvement syndical, l'Église catholique, des organismes professionnels, des organismes de coopération internationale, un parti politique québécois ainsi qu'un organisme d'écrivains. À l'initiative du CISO, cette délégation s'est formée en mission d'observation du plébiscite du 5 octobre et s'est rendue en terre chilienne dans la période du 27 septembre au 10 octobre. Cette mission d'observation a été ainsi en mesure de se joindre à quelque deux mille autres observateurs provenant de nombreux pays et de plusieurs organismes nationaux et internationaux.

Au départ, la mission québécoise d'observation s'est fixé trois objectifs: observer le déroulement du plébiscite, recueillir des informations privilégiées auprès de diverses organisations ou personnalités chiliennes sur les droits humains, civils et politiques. mais aussi sur des aspects vitaux de la vie chilienne telles l'éducation, la santé, l'économie. Enfin, les membres de la mission ont voulu informer à leur retour leurs organisations et l'opinion publique de leurs observations et recommandations.

Dans le cadre de son séjour, la mission québécoise a échangé avec de très nombreux organismes, tant politiques (plusieurs tendances différentes) que syndicaux et professionnels (tels la Centrale unitaire des travailleurs (CUT). le Collège des professeurs et quelques collèges professionnels), discuté avec des organismes oeuvrant à la défense des droits humains et relevant en certains cas de l'Église, rencontré des organismes du milieu de l'information et visité plusieurs personnes ou organisations travaillant en milieu populaire à Santiago. Ses membres ont participé à des manifestations organisées par les partisans des deux thèses en présence, ont rencontré tant des officiels du gouvernement que des dirigeants de l'opposition, et obtenu une rencontre avec l'Ambassade canadienne de Santiago.

À son retour, la mission québécoise d'observation a évalué avoir atteint ses objectifs de façon fort satisfaisante. Dans son rapport préliminaire, elle a déclaré que la victoire du NON ouvre la porte sur l'espoir pour le peuple chilien. Si le résultat obtenu (55 % NON; 43 % OUI) exprime de façon convaincante le rejet de la dictature de Pinochet et l'immense soif de justice, de démocratie et de développement du peuple chilien, la mission d'observation souligne toutefois que ce vote de rejet de la dictature n'a pas pour autant soulagé le peuple chilien du joug de ce régime répressif. Le

NON du 5 octobre exprime un appel à toutes les forces démocratiques du monde à poursuivre leur tâche d'appui et de solidarité envers « cette Rencontre avec sa propre histoire à laquelle le peuple chilien vient de se convoquer dans la dignité et la responsabilité ».

Voir l'Annexe 1: liste des membres de la mission

> Annexe 2: résumé du programme de travail réalisé

Annexe 3: le Rapport prélimi-

naire du 11 octobre



Conférence de presse le 11 octobre 1988 avec la présence de Thérèse Bouchard, Développement et Paix, André Boulerice, député PQ, Yvon Charbonneau, CEQ, Michel Gauthier, CSN, Robert Craig, Club 2/3, AQOCI.

2. Les termes de référence de la mission

es membres de la mission québécoise d'observation du plébiscite chilien du 5 octobre représentent un ensemble d'organisations non gouvernementales, syndicales, professionnelles, de coopération internationale, de défense des droits et autres, lesquelles ont en commun leur désir d'accompagner le peuple chilien dans sa reconguête de la démocratie. Dans la plupart des cas, ces organisations ont développé depuis des années des liens avec des organisations chiliennes et noué contact avec diverses personnalités de ce pays vivant à l'intérieur ou à l'extérieur. C'est à travers ces relations que nous sont parvenues des demandes de constituer cette mission d'observation qui s'est organisée à compter de la mi-septembre.

La méthodologie des missions d'organisations non gouvernementales ne répond pas à des critères préétablis reconnus internationalement. Certaines missions d'organisations non gouvernementales limitent leurs observations aux activités immédiates entourant la tenue du vote, tandis que d'autres effectuent une analyse approfondie du processus politique et de la situation socio-économique du pays hôte.

Notre mission a certes pris les moyens d'observer en direct le déroulement du plébiscite lui-même, ainsi qu'une partie de la campagne électorale qui l'a précédé, car il nous paraît important de pouvoir rapporter ce que nous avons vu ou entendu en regard de la tenue même du vote. Qu'il suffise de rappeler à ce propos l'alinéa 3 de l'Article 21 de la Déclaration universelle des droits de l'homme:

« La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté de vote. »

Il est généralement reconnu que la présence de missions d'observation dans un pays où se tient une élection, un plébiscite ou un référendum peut



contribuer à la transparence de la prise de décision. En certaines occasions, cette présence, en plus de rendre plus difficile la fraude, rassure certaines catégories de l'électorat qui, autrement, hésiteraient à exercer leur droit de vote.

Mais nous avons voulu que notre mission ne se limite pas à l'observation technique du plébiscite. Dans la mesure de nos moyens et du temps disponible, nous avons cherché à « prendre le pouls » du pays, au plan des droits humains, aux plans social et économique, aux plans politique, syndical et communautaire. Nous croyons en effet que la démocratie ne se résume pas à l'action de voter ni à la vie politique, mais qu'elle réfère à l'ensemble des conditions où évoluent la population et les organisations d'un pays à un moment donné.



« l'aime la liberté ».

Pour nous aider à structurer notre travail d'observation, nous nous sommes inspirés des **Principes directeurs pour l'observation internationale des élections**, tels que mis au point par l'International Human Rights Law Group, un centre juridique d'intérêt public établi à Washington.

Nous avons aussi pris connaissance des rapports sur le processus électoral chilien préparés par ce Groupe en novembre 1987 et en août 1988, du rapport intitulé Conditions for Chile's Plebiscite on Pinochet publié conjointement par le Washington Office on Latin America et le Catholic Institute for International Relations, ainsi que des rapports préparés par le Vicaria de la Solidaridad de Santiago pour la période mars - août 1988. À l'aide de ces données et des informations en provenance de diverses autres sources chiliennes et québécoises, les membres de la mission ont ainsi pu acquérir une vue d'ensemble de la situation et des enjeux du plébiscite, définir avec plus de précision leurs attentes et préparer un plan de travail mieux coordonné.



La joie de la victoire du « NON » se crie dans l'enthousiasme.

Soulignons enfin que le financement de la mission a été complètement assumé par ses membres ou les organisations qui les ont mandatés.

3. Le contexte historique, constitutionnel et juridique du plébiscite de 1988

Rappel historique

a dernière constitution qui régissait le Chili lors du coup d'État du 11 septembre 1973 datait de 1925. Cette constitution, bien que déficiente à certains égards, avait l'avantage de maintenir le principe de la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire selon la théorie classique élaborée par Montesquieu.

Dès le lendemain du coup d'État, la junte suspendit les garanties constitutionnelles de cette constitution, fit dissoudre le Parlement et assuma de facto l'exercice des pouvoirs législatif et exécutif. Son premier décret reflète toutefois le légalisme dont la junte allait tenter de se recouvrir en « garantissant » la pleine efficacité du pouvoir judiciaire et en s'engageant à respecter la constitution et les lois de la République dans la mesure où le permettrait la situation du pays.

Aussi, dès le 25 octobre 1973, la junte mandata une Commission de juristes afin de préparer une nouvelle constitution politique pour le pays; cette Commission reçut ses directives du général Pinochet et elle soumit à la junte un projet de constitution le 18 octobre 1978, lequel fut approuvé par la junte avec certaines modifications le 8 août 1980; le lendemain, la junte convoqua un plébiscite afin de soumettre à l'approbation du peuple le texte de cette nouvelle constitution. Cette consultation eut lieu le 11 septembre suivant.

C'est cette constitution de 1980 qui prévoyait la tenue d'un plébiscite au moins 90 jours avant l'échéance du terme présidentiel de huit années débutant le 11 mars 1981, date de la mise en vigueur de cette constitution.

Le cadre juridique du plébiscite de 1988

Le plébiscite du 5 octobre 1988 a été convoqué alors même que le Chili était sous le coup d'états d'exception. Ces états d'exception ont été levés pour la première fois depuis 15



Pinochet déplore l'ingratitude. Le peuple chilien chante la victoire du « NON ».

ans, en vue de la campagne plébiscitaire.

La seule question à laquelle la population était appelée à répondre lors de ce plébiscite était à savoir si oui ou non elle acceptait que l'unique candidat désigné par la junte militaire occupe le poste de Président de la République pour un terme de huit années à compter du 11 mars 1989.

Advenant une victoire du « si », le candidat unique aurait prolongé son mandat au poste de Président jusqu'au 11 mars 1997 et, dans l'année suivant le plébiscite, il aurait été tenu de convoquer la population à des élections pour élire une partie du Sénat et la Chambre des représentants.

Avec la victoire du « no », le terme du mandat présidentiel du général Pinochet est automatiquement prorogé d'une année, soit jusqu'au 11 mars 1990 et, au moins 90 jours avant la fin de ce terme, le général doit convoquer des élections pour le choix d'un nouveau président ainsi que pour l'élection d'une partie du Sénat et des députés de la Chambre des représentants.

D'une façon comme de l'autre, le général Pinochet était assuré de demeurer en fonction au moins jusqu'au 11 mars 1990. De plus, le processus plébiscitaire avait pour effet de légitimer en quelque sorte la constitution de 1980, ce qui avait provoqué un débat au sein de l'opposition quant à l'opportunité de s'inscrire ou non au registre électoral. En effet, le seul

enjeu du plébiscite était le maintien au pouvoir du général Pinochet, sans que l'issue de la consultation ne change quoi que ce soit dans le paysage institutionnel du pays. La constitution de 1980 n'était nullement remise en cause et, si la victoire du « no » pouvait ouvrir la porte à un processus de négociation en vue d'amender certaines des dispositions les plus criantes de cette constitution, les institutions mises en place par le régime demeurent intactes et rien n'oblige le régime à négocier.

En ce sens, si le plébiscite fut l'occasion pour le peuple de désavouer le général Pinochet lui-même en le rejetant pour les huit années à suivre la fin de son mandat actuel, le régime demeure en place avec ses structures et l'idéologie qui l'anime, la doctrine de la sécurité nationale continue à gouverner le pays, à l'encontre même de la volonté souveraine du peuple.

Quelques caractéristiques de cette constitution

Cette constitution est divisée en deux parties, l'une permanente et l'autre dite « transitoire »; elle prévoit la pérennité du pouvoir militaire et donne des pouvoirs extraordinaires au chef de l'État.

Cette « constitution » de 1980 propose une forme de « démocratie protégée » où s'institutionnalise la doctrine de la sécurité nationale et dont les dispositions sont conçues pour empêcher le retour du pays à une démocratie pleine et entière. Sous

l'empire de cette « constitution » il est impossible, malgré toutes les modifications que l'on pourrait y apporter (ce qui par ailleurs s'avère en soi quasiment impossible), de trouver une véritable transition vers la démocratie. (On lira à l'Annexe 4, Extrait no 1, à quel point Pinochet a revu et amélioré la doctrine de la sécurité nationale).

Outre l'assurance d'une fonction politique à vie pour le général Pinochet, cette constitution vise à perpétuer les bases du régime qui est apparu à la suite du renversement du gouvernement constitutionnel du président Salvador Allende. Cette constitution a été qualifiée d'illégitime, de viciée et d'irréformable par divers groupes sociaux, dont le « Groupe des 24 » ou Groupe d'études constitutionnelles.

De manière générale, les critiques faites à la partie permanente de la constitution de 1980 se résument au retrait du système de gouvernement représentatif, au reniement du droit naturel du peuple de se gouverner, à l'établissement d'un régime politique militariste, à l'implantation d'un véritable césarisme présidentiel, au fait de minimiser le rôle du Parlement, de transformer le Tribunal constitutionnel en un organisme bureaucratique dénué de toute représentativité populaire, en passant par le pouvoir illimité accordé aux forces armées et le nonrespect des droits de la personne. Cette loi fondamentale ne garantit pratiquement aucune liberté privée ou publique nécessaire à l'existence d'une société véritablement démocratique. Enfin, vu les exigences imposées à d'éventuelles réformes constitutionnelles, cette constitution perpétue un régime politique, économique et social qu'il sera pratiquement impossible de modifier.

Deux contradictions majeures ressortent du texte de la constitution de 1980 en ce qui a trait aux droits de la personne: une première est la reconnaissance théorique de ces droits, dans le cadre restrictif de la doctrine de la sécurité nationale; la seconde est cette contradiction entre une conception autoritaire de l'État et une conception libérale de l'économie.

Ces contradictions produisent un système qui reconnaît certains droits individuels et oublie les droits économiques et sociaux, qui assure les libertés économiques et restreint les libertés politiques, et qui subordonne les droits fondamentaux de la personne à l'arbitraire d'un gouvernement qui se maintient à coup de régimes d'états d'exception.

La constitution de 1980 consacre une discrimination fondée sur la condition économique et sociale en surprotégeant les droits du propriétaire et sa liberté d'action économique, sociale et politique, et en méconnaissant les droits des travailleurs. Cette constitution prévoit ainsi que ceux qui n'auront pas complété leur éducation primaire et secondaire ne pourront accéder aux charges élues, sauf au poste de Président de la République. L'accès à l'éducation étant conditionné par la capacité économique et sociale de l'étudiant et de sa famille, ces dispositions des articles 44 et 46 de la constitution ont pour effet de créer un régime « à péage », affectant directement les travailleurs et leurs familles. Les propriétaires du capital et les travailleurs se retrouvent ici placés sur un pied d'inégalité, ce qui contrevient à l'article 1 de la Déclaration universelle des droits qui proclame l'égalité de tous les êtres humains en dignité et en droit.

Cette constitution laisse à l'arbitraire du Président de suspendre, limiter ou restreindre les principaux droits qu'elle reconnaît, par l'application des pouvoirs conférés au Président en cas de guerre (interne ou externe), de désordre intérieur, d'urgence ou de calamité publique.

La constitution de 1980 abolit le pouvoir général de surveillance qu'avait la Cour suprême selon la constitution de 1925; cet aspect est particulièrement important lorsqu'on voit l'importance que se sont arrogée les tribunaux militaires du Chili depuis 1973. La Cour suprême n'a ainsi aucune juridiction sur les décisions des tribunaux militaires rendues en temps de guerre (interne ou externe).

En apparence, la structure du système judiciaire n'a pas subi de transformation depuis le coup d'État de 1973 mais de fait, le contrôle qu'exercent les forces armées sur les tribunaux de justice n'a fait que s'accentuer.

De tribunaux s'occupant essentiellement de causes entre militaires, les tribunaux militaires sont devenus les principaux organismes de répression contre les opposants du régime, sous le prétexte d'infractions commises contre les intérêts de l'armée, c'est-àdire contre la junte, contre l'État.

L'accord, presque inconditionnel, du pouvoir judiciaire avec le régime militaire devient évident lorsqu'on observe l'issue des procès où d'une part l'on enquête sur les abus de pouvoir des militaires et les violations des droits humains commis par des membres des forces de sécurité, et d'autre part, celle des procès intentés contre les opposants au régime et les prisonniers politiques. Tandis que ces derniers languissent dans les prisons et sont l'objet de lois spéciales dictées contre eux par la junte, jamais, à un seul cas près, n'a-t-il encore été possible de traduire en justice et de punir les coupables des violations aux droits humains dénoncées devant les tribunaux.

L'article 8 de la constitution de 1980 déclare « illicite et contraire à l'ordre institutionnel tout acte d'une personne ou d'un groupe visant à proposer des doctrines qui portent atteinte à la famille, qui proposent la violence ou une conception de la société, de l'État ou de l'ordre juridique de caractère totalitaire ou fondée sur la lutte des classes ». À cet effet, la constitution prévoit l'établissement du Tribunal constitutionnel pour juger des infractions à cet article. Les décisions de ce Tribunal sont finales et sans appel et les sanctions prévues visent la suppression des droits politiques et civils des personnes condamnées.

Les « doctrines » déclarées illicites par le biais de l'article 8 de la constitution de 1980 peuvent être nombreuses de sorte que la menace qui y est faite aux libertés d'opinion, de conscience et de religion est ambiguë, discriminatoire et arbitraire.

La période post-plébiscitaire

Le plébiscite de 1988 n'est qu'une première étape dans un processus d'imposition d'un régime dit de « démocratie protégée » sous lequel les pouvoirs et l'autorité de l'appareil militaire se perpétueront. Se maintiendront aussi les privilèges de classe que la constitution de 1980 protège et érige en droits. Le maintien des articles transitoires ainsi que le cadre institutionnel qui prévaudra suite aux élections de

1989 demeurent des pivots essentiels pour la pérennité du régime et du statu quo. Ce qui est à retenir surtout, c'est que juridiquement, le plébiscite n'a rien changé à la situation.

Selon la constitution de 1980, le président qui y est nommément désigné, le général A. Pinochet, détient des pouvoirs dictatoriaux énormes qui lui permettent de régir la vie sociale, politique et économique du pays. L'article 24 transitoire, qui lui permet d'imposer les états d'exception, demeure en vigueur jusqu'au 11 mars 1990 (état de siège, état d'urgence et état de perturbation intérieure).

Advenant que, pour quelque motif, il lui paraisse opportun de ce faire, le général Pinochet pourra à sa discrétion ré-imposer l'un ou l'autre (ou tous les trois) de ces états d'exception et ainsi recourir à ses pouvoirs extraordinaires pour interdire l'exercice de pratiquement tous les droits démocratiques des citoyens (droit d'entrer ou de sortir du pays, droit de circuler, droit d'association, liberté d'expression, de rassemblement, etc.).

Le spectre de l'imposition de ces états d'exception va continuer à pendre sur la tête du peuple chilien comme une épée de Damoclès.

La constitution de 1980 interdit toute modification à son texte pour une période d'au moins quatre années à compter du 11 mars 1990. Par contre, toute modification constitutionnelle subséquente devra obtenir l'assentiment du Président ainsi que d'une majorité d'au moins les deux tiers des membres du Sénat, dont le tiers des membres sont désignés par le régime. Un amendement constitutionnel pourrait en outre être retardé davantage par l'imposition d'une consultation populaire sur le sujet à l'expiration du terme présidentiel courant.

En réalité, à moins de changements constitutionnels, le pouvoir réel sera exercé non pas par l'autorité élue par le peuple, mais par trois organes voués au maintien du statu quo et à la perpétuation de la doctrine de la sécurité nationale; ce sont: le Conseil de sécurité nationale, le Tribunal constitutionnel et les sénateurs désignés. (On trouvera à l'Annexe 4, Extrait no 2 la présentation de ces trois instances).

C'est ainsi que le régime entend assurer sa pérennité. Les obstacles au processus de modification constitution-nelle sont tels que cette « démocratie protégée » permettra de maintenir à l'écart de la vie politique toute opposition réelle. L'ennemi intérieur continuera à être persécuté et, si le passé est garant de l'avenir, les perspectives sont sombres en matière de droits humains au Chili.

C'est donc sous cet éclairage historique, constitutionnel et juridique qu'il convient de situer le plébiscite de 1988 qui a été conçu et inscrit par ses auteurs dans la constitution de 1980 comme un dispositif de légitimation à mi-chemin d'un vaste projet de transformation des institutions chiliennes pouvant s'étaler sur une dizaine d'années encore.

4. La situation des droits humains, civils et politiques

'on ne saurait parler de retour à la démocratie sans en revenir de fait à un État de droit au Chili. Nous rappellerons le triste bilan du régime de Pinochet quant au respect des droits humains, civils et politiques, et nous ferons écho aux positions et demandes des divers organismes de défense des droits que nous avons rencontrés en cours de mission.

Un système bien structuré

Il faut tout d'abord comprendre que les violations des droits humains au Chili ne sont pas des « bavures » ou des « erreurs de parcours ». Ce sont des pratiques de domination impliquant les niveaux politique, judiciaire et bureaucratique. Ces pratiques relèvent aussi d'une idéologie: la nécessité de briser l'ennemi intérieur, de casser la résistance devant l'avènement d'un Ordre nouveau.

Cruelle ironie du destin, c'est en alléguant des violations aux droits humains que la Junte militaire a renversé le gouvernement d'Allende en 1973; et c'est pour protéger le peuple des effets « néfastes » de ce gouvernement constitutionnel qu'elle suspendit la constitution, renvoya le Congrès et monopolisa la totalité du pouvoir.

La mise en place du nouvel ordre répressif s'est déroulée en trois étapes:

- de septembre 1973 à juin 1974, ce fut la période d'occupation militaire du Chili. Il s'agissait pour les nouveaux maîtres de gagner une guerre qui n'existait pas. Quinze mille personnes massacrées. Prolifération des camps de concentration et autres lieux de détention improvisés. Multiplication des Conseils de guerre érigés en tribunaux. Plein essor des services de renseignements. Exil de quelque 150 000 Chiliens;
- de juin 1974 à août 1977: à partir du Décret de la junte établissant Pinochet « chef suprême de la Nation », s'ouvre une période où se multiplie-

ront les cas de disparition (jusqu'à 200 cas par mois), où le pouvoir tentera de décimer les directions de toutes les organisations insoumises. Emprisonnements massifs et arbitraires. C'est la guerre à la souveraineté populaire; le pouvoir politique militaire fait maison nette;



L'Association des familles des détenus et des disparus réunie le 6 octobre au Vicariat de la Solidarité.

 de l'été 1977 à mars 1981, ce sera la normalisation de l'ordre répressif.
 Par la torture devenue pratique courante, le pouvoir vise la désintégration de l'identité et de la vitalité du peuple. La terreur pénètre tous les recoins. On cherche à modeler une masse suffisante de main-d'oeuvre pour permettre au nouveau modèle économique de s'implanter. La dictature s'institutionnalise, les tribunaux perdent leur signification. La démocratie est d'autant mieux « protégée » qu'elle est solidement enchaînée et baillonnée.

Nous avons vu comment la constitution de 1980, mise en vigueur le 11 mars 1981, a refaçonné les institutions chiliennes et a tracé un cheminement dont le plébiscite de 1988 n'est qu'une brève halte, chemin faisant.

Ces quinze années de violence anti-populaire ont produit un profond changement dans la dynamique sociale du Chili. La structure des classes sociales s'est affirmée et polarisée. L'individualisme, le désengagement, le scepticisme se sont installés comme valeurs de référence. La richesse du pluralisme a fait place au silence ou au

message d'intolérance officiel. La dépendance et l'insécurité ont augmenté dans de larges secteurs sociaux. La solidarité sociale a été déchirée et remplacée par le repli, la peur, le souci du court terme.

Tel est, de façon schématisée, le portrait que nos interlocuteurs ont dressé de leur vécu des dernières années. On consultera à l'**Annexe 5** le tableau des dénonciations des violations des droits humains entre mars 1981 et août 1988, tel que compilé par la Commission chilienne des droits humains. Cette liste de violations n'a fait que s'allonger jusqu'au 5 octobre et par la suite.

Quelles perspectives, depuis le plébiscite?

La période post-plébiscitaire s'annonce encore plus difficile que jamais pour le peuple chilien. Le régime est en voie d'imposer de nouvelles lois organiques constitutionnelles qui vont raffermir le statu quo et écarter tout danger d'une participation efficace de l'opposition dans la direction du pays après les élections qui devront se tenir en 1989. La répression contre la population a repris de plus belle et le régime vient encore d'imposer une nouvelle loi visant à obliger l'enregistrement de tous les citoyens par quartiers, avec déclaration d'une série d'informations personnelles notamment concernant la participation à des associations et organismes, et comportant l'obligation de signaler aux autorités tout déménagement. Une loi qui ressemble à plusieurs égards à celles de l'État fasciste de Hitler en Allemagne.

Le 21 octobre dernier, le plus haut tribunal du Chili décida de suspendre le juge René Garcia Villegas pour une période de quinze jours, le privant ainsi de la moitié de sa solde. La Cour suprême, à l'unanimité de son quorum sauf un, considéra qu'en vertu de l'article 320 du Code organique des tribunaux « les juges doivent s'abstenir

d'exprimer et même d'insinuer en privé des jugements concernant les affaires que de par la loi ils sont appelés à juger ». De quelle faute accable-ton ce juge, membre de la magistrature de Santiago depuis 1969? Ce magistrat a courageusement enquêté depuis quelques années sur une trentaine de cas de torture qui lui ont été soumis. Il s'en est ouvert dans des entrevues; il a tenu bon malgré les menaces et une quasi-mise à l'écart par ses pairs. Cette fois on l'a suspendu. Les juristes membres de notre mission l'ont rencontré et rapportent son appel à la solidarité internationale en faveur des victimes de torture et de leurs familles.



Les juristes québécois, Robert Saint-Louis et Claude Malette offrant leur solidarité au juge René Garcia Villegas, suspendu par la Cour Suprême pour avoir déclaré qu'au Chili, on torture.

À l'opposé de cette lutte exemplaire de la part du juge Villegas Garcia, on doit signaler les ravages de l'instruction militaire conduite par Fernando Torres. Cette instance a été créée afin d'enquêter sur quatre événements particuliers: l'attaque d'une boulangerie où un carabinier trouva la mort, l'introduction illégale d'armes au pays, l'attaque contre l'escorte présidentielle et la séquestration d'un colonel de l'armée de terre. Plus de 150 personnes sont détenues et en procès pour ces causes qui ne semblent pas devoir finir. Toutes les ressources de l'État sont au service de Torres qui est l'homme de confiance et l'assesseur du Président. Trente-trois mille pages de données informatisées constituent le dossier en 100 volumes pour leguel les avocats de la défense auront 15 jours pour se préparer... Cette croisade de Torres est devenue l'appareil répressif par excellence du gouvernement, contre lequel même la Cour suprême ne peut rien.

Borron y cuenta nueva? Effacer et recommencer?

Depuis quinze ans un important secteur de l'opinion publique nationale et internationale a accusé, à de nombreuses reprises, le gouvernement du général Pinochet de la violation des droits humains exercée de façon continue, massive et institutionnelle.

À ce jour, la population chilienne et la communauté internationale n'ont recu aucune réponse satisfaisante de la part des autorités du pays. Au cours du débat politique entourant le plébiscite du 5 octobre dernier, les supporteurs du gouvernement ont maintenu une attitude évasive à l'égard du problème des droits humains et certains partis d'opposition au régime de Pinochet ont aussi tenté d'éviter de traiter de ce problème crucial en espérant pouvoir en arriver à une négociation avec les forces armées, dans un esprit de réconciliation nationale.

Tant la Commission chilienne des droits humains (CCHDH), le Vicariat de la solidarité, la Fondation d'aide sociale des églises chrétiennes (FASIC). l'Association des avocats de prisonniers politiques (AAPP), le Regroupement des familles de détenus-disparus, le Regroupement des familles d'exécutés politiques, le Regroupement des familles des prisonniers politiques, la Coordination nationale des prisonniers politiques, le Mouvement Sebastian Acevedo contre la torture, que diverses coalitions, partis politiques et organisations sociales et professionnelles sont intervenus dans le cadre du plébiscite, à travers diverses campagnes reliées à leurs centres d'intérêts respectifs, dans le but d'éviter que le retour à la démo-



M. Andrés Dominguez, coordonnateur de la Commission chilienne des droits humains échangeant avec la délégation du Québec.

cratie au Chili ne se fasse sur le dos des victimes de la dictature.

L'enjeu est vital présentement au Chili, car l'exemple de l'Argentine et de l'Uruguay qui ont récupéré la démocratie il y a peu de temps porte à craindre que les futurs dirigeants politiques du Chili tentent de suivre l'exemple des mesures adoptées dans ces pays face au problème des droits humains. Ainsi, en proclamant une loi de « borron y cuenta nueva » accordant l'impunité aux auteurs des violations des droits humains, l'Argentine et l'Uruguay ont acheté la « paix sociale » au grand mécontentement d'un large secteur de la population. Le Chili se distingue toutefois de ces pays par les nombreuses organisations existantes vouées à la défense des droits humains qui interviennent inlassablement depuis de nombreuses années en dénonçant sans répit toute violation portée à leur connaissance et qui font preuve d'un acharnement politique exemplaire en vue d'obtenir que la vérité éclate, que justice soit faite et que les coupables soient punis.

Durant notre séjour, nous avons eu l'occasion de nous entretenir avec des représentants d'une majorité des organismes voués à la défense des droits humains, des regroupements des familles des victimes de la répression et de prisonniers politiques. De ces nombreuses conversations, se dégage une demande unanime d'appui solidaire à la campagne en faveur des droits humains au Chili.

Exiger Vérité et Justice

 Le Regroupement des familles de milliers de détenus disparus depuis 1973 fait présentement campagne afin d'exiger VÉRITÉ ET JUSTICE. Une des victoires de ce regroupement fut la souscription formelle par plus de 17 partis et organisations politiques de l'opposition, à une déclaration publique intitulée « Para que nunca mas. Verdad y justicia », signée le 26 août 1988.

Sa présidente, Zola Cierra, a souligné le fait que depuis le plébiscite, les dénonciations de violations de droits humains ont augmenté. De plus, elle affirme que les 768 cas de détenus disparus soumis aux tribunaux ne représentent que le tiers du nombre total réel de ces cas. Elle déplore qu'à

ce jour il n'y ait pas eu de prise de position de la part des partis de la Concertation pour le Non sur ces faits. Selon elle, s'ils écartent aujourd'hui le problème des droits humains, le regroupement doute beaucoup de leur attitude lors d'un éventuel retour à la démocratie.

Pour les familles de détenus disparus, la vérité, la justice et l'impunité sont des aspects d'un même problème qui transcende le futur démocratique auquel aspire la société chilienne; si ces aspects sont traités et résolus incorrectement, ces questions peuvent conduire le pays à des situations imprévisibles. Elles ont la profonde conviction que seules la vérité et la justice permettront aux Chiliens de reconstruire les fondements éthiques de la Nation qui furent bafoués de façon permanente et systématique depuis ces quinze dernières années.

 Au premier plan de la campagne pour les droits humains figure aussi la situation des prisonnières et prisonniers politiques. Nous en avons rencontré quelques-unes en prison; nous avons aussi rencontré leurs associations ou regroupements qui, dans tous les cas, partagent une même revendication de base: la libération immédiate pour toutes et tous.

Marcelo Jimenez, comptable, président du Regroupement national des familles de près de 500 prisonniers et prisonnières politiques au Chili, déclarait récemment que les droits humains n'étaient pas respectés, particulièrement depuis le plébiscite. La situation dans ce domaine n'a pas changé ni pour ces familles, ni pour le pays. Il mentionne à ce sujet qu'aucun processus de transition à la démocratie que l'on prétend offrir au pays ne sera véritablement légitime aux yeux du peuple si les patriotes, dont l'unique délit fut de lutter de la facon qu'ils considèrent juste contre une dictature qui s'est imposée par la terreur, les assassinats, la torture et toutes les formes extrêmes de répression armée contre les Chiliens, demeurent en prison.

Lors de la rencontre de certains membres de la mission avec huit des 52 avocats membres de l'Association des avocats de prisonniers politiques (AAPP), ceux-ci nous ont exposé leur dénonciation de la Loi sur les conduites terroristes, la Loi sur le contrôle des armes, le Code de procédure pénale et le Code de justice militaire, ainsi que plusieurs autres lois spéciales.

L'AAPP réclame de façon urgente deux mesures:

- l'indulgence (traduction de « indulto ») générale pour tous les prisonniers et prisonnières politiques (en procès ou condamnés);
- l'exemption de la Loi sur les conduites anti-terroristes dont les dispositions sont si répressives qu'elle fait fi de la présomption d'innocence, prohibe « la liberté sous caution », en plus de contrevenir au Pacte de San Jose (OEA) que le Chili a signé, mais que Pinochet n'a pas publié dans la Gazette officielle, ce qui lui enlève son caractère de contrainte pour le Chili.

À notre avis, ces revendications et plusieurs autres du même ordre méritent d'être appuyées par toute organisation démocratique, et en particulier elles valent d'être étudiées et reprises de façon soutenue par les regroupements de professionnels travaillant dans le secteur juridique.



Un journaliste étranger blessé sauvagement par la police anti-émeute.

Une priorité plus que jamais

D'après tous les témoins rencontrés, la question des droits humains, civils et politiques demeure d'une brûlante actualité. Plusieurs soulignent même que d'importants secteurs des forces d'opposition n'y accordent qu'une tiède attention.



Même après la victoire du « NON », le centre-ville était bien gardé.

Et pourtant d'importants travaux de rénovation se poursuivent à la prison publique de Santiago, afin de pouvoir y accueillir un plus grand nombre de détenus politiques, dans un cadre de sécurité maximum.

Depuis le plébiscite, le Chili connaît une recrudescence de meurtres, de séquestrations, d'actes de violence ou d'intimidation de la part d'éléments para-militaires à l'égard de manifestants, de journalistes, de dirigeants d'associations.



La tolérance des policiers n'a duré qu'un moment et le lance-eau « Huascar » entre en action!

C'est donc sans relâche aucune que nous devons continuer d'intervenir, et de demander à nos gouvernements d'en faire autant, en faveur du respect des droits humains au Chili.

5. Le point sur la situation socio-économique

es données économiques et sociales fournies à l'Annexe 6 donnent un profil des quinze années de la dictature et laissent entrevoir l'évolution des conditions de vie de la majorité. Quand la junte s'installa par la force en 1973, la population du Chili était alphabétisée à 90 % et fière de sa tradition démocratique. Maintenant, le Chili se trouve coupé en deux et polarisé, aux prises avec un développement économique distordu et des services publics en voie de grave détérioration.

Sous l'impulsion du néolibéralisme et sous la vigilance de la dictature, la structure économique s'est modifiée dans le sens d'une exploitation plus intensive de ressources primaires, de l'exportation, et de l'emprise étrangère sur l'économie et le secteur financier chilien. C'est la majorité populaire qui a fait les frais de cette libéralisation à outrance et de ces stratégies de « choc »: le logement, la nourriture, la santé, l'éducation sont autant de secteurs qui ont régressé considérablement. Le pouvoir d'achat a diminué, tandis que le chômage et le sous-emploi demeurent fort élevés.

Voyons ce qu'en dit Sergio Bitar, ancien ministre des Mines sous Allende et auteur d'un ouvrage récent intitulé **Chile para todos**, au chapitre 4 « La destruction silencieuse » que nous avons résumé ci-dessous.



Sergio Bitar, économiste chilien, informant la délégation sur la situation du Chili.

« La dictature a désarticulé la société chilienne. Avant 1973, la situation chilienne se caractérisait par une tension entre un sous-développement économique et un haut niveau de développement politique. Aujourd'hui, nous souffrons de sous-développement économique et politique.

La dictature n'a pas été qu'une parenthèse; la situation a changé profondément. L'âme du Chili a été meurtrie. Il y a maintenant deux Chili, celui qui souffre de pauvreté et de répression, et celui qui possède la richesse et le pouvoir de la répression.

Certains quartiers de Santiago connaissent un luxe sans précédent. Une minorité a profité de la liberté complète du marché et a pu s'emparer des entreprises d'État à bon compte, en s'appuyant sur la répression et l'exploitation de la majorité.

Cette minorité et la junte se vantent d'avoir maté l'inflation, d'avoir augmenté et diversifié l'exportation, d'avoir transformé l'agriculture, d'avoir réduit la taille de l'État et remboursé la dette extérieure. Les mots-clés: privatisation, modernisation.

Ces politiques ont entraîné le contrôle accru par des intérêts non chiliens du secteur financier et de certains secteurs économiques; beaucoup de fermetures d'entreprises, donc du chômage massif de l'ordre de 30 %, davantage de travail informel.

Le coût social de ce type de développement est énorme. La division et la polarisation sociales, la méfiance et la peur marquent le pays. Le niveau de production par habitant et le niveau de consommation moyen ont diminué depuis quinze ans. Le salaire minimum équivalait à 313 kg de pain par mois en 1971; en 1988, il équivaut à 85 kg. De 1968 à 1985, les 20 % les plus riches ont augmenté leur part du produit national de 47 % à 60 %; les secteurs les plus pauvres ont diminué leur part de 7,7 % à 3,5 % pendant la même période.

En contractant la demande intérieure, la politique économique a entraîné une diminution des investissements productifs, de la production agricole traditionnelle et de la base industrielle. Des profits rapides ont été réalisés dans l'exportation des ressources naturelles, avec le concours d'une

main-d'oeuvre bon marché et peu formée.

Pendant le même temps, l'éducation, la recherche universitaire, le développement technologique ont plus que stagné: ces secteurs ont régressé.

Le potentiel de croissance d'une telle économie est handicapé par plusieurs facteurs: le faible investissement, la dette extérieure, les dépenses militaires et policières et l'incertitude quant à l'avenir du régime.

Pour assurer le développement à long terme, il faudrait réorienter le marché de l'exportation vers des produits transformés ou fabriqués, où entreraient des éléments de technologie, de commercialisation, des équipements, etc.

Il faudrait aussi une meilleure redistribution des gains et des revenus, de façon à relancer la demande intérieure et ranimer les centres de planification et de décision internes du pays. »

Lors d'une rencontre que le groupe a eue avec M. Bitar, ce dernier a souligné l'importance de surmonter la nostalgie du temps passé pour bâtir le pays à partir de ce qu'il est devenu réellement. « Les références qui peuvent avoir été utiles dans les années '60 ne le sont plus dans les années '90. Notre lutte doit s'appuyer plus sur les valeurs humanistes profondes que sur des concepts théoriques; il n'existe pas de modèle rigide et unique pour y arriver. Le principal défi immédiat est de rétablir la démocratie politique, ce qui servira d'appui à la démocratisation économique. Il faut passer d'une mentalité de « veto » à une mentalité de « gobierno » (gouvernement). Il faut relancer la recherche, le développement technologique et l'intégration à l'ensemble latino-américain. Il faut organiser le changement social à travers des pas concrets, accomplis dans l'ordre et avec la participation du plus grand nombre. Enfin, il faut mettre fin au tutelage des forces armées sur la vie politique et sociale du Chili. »

6. Un aperçu de la situation politique

'Annexe 7, « Évolution schématique des groupes politiques du Chili », montre la toile de fond de l'évolution des grandes familles politiques chiliennes au centre, à gauche et à droite. C'est ainsi que le Chili comptait en 1987 plus d'une vingtaine de partis, formations ou groupes politiques.

L'avènement du plébiscite et le processus d'inscription des partis politiques, de même que la polarisation générée par la question posée sur le bulletin de vote, sont autant de facteurs qui ont entrepris de faire évoluer de nouveau cette carte politique.

Tentons de rendre compte de l'alignement des principales forces politiques à l'occasion du plébiscite dont l'enjeu central est de confirmer Pinochet dans la mise en oeuvre de son nouveau régime institutionnel tel que dessiné dans la constitution de 1980.

Le Pinochétisme

Avant d'examiner le débat des partis et des alliances politiques, il convient de saisir correctement et dans toute son ampleur ce qu'est le Pinochétisme (« El Pinochetismo »).

Le 11 septembre dernier, Pinochet a dressé le bilan de sa gestion depuis quinze ans et rappelé les grands axes de son horizon politique. On en trouvera le résumé à l'Annexe 8, de même que les grandes lignes du programme de l'opposition. Un an auparavant, Pinochet avait livré un long message à la nation où il avait expliqué le fondement de son projet, qui prétend s'élever au-dessus des partis politiques pour mieux bâtir un nouveau Chili, tant au plan des personnes qu'au plan économique et social. Il s'est donné comme mission de restructurer de fond en comble la société chilienne, à tous les plans, pour lui redonner son âme, son authenticité, sa culture. Sur un fond d'anti-communisme et de nationalisme, il met en place, étape par étape, un nouvel ensemble d'institutions politiques, sociales; il fait appel à la libre entreprise et il confie aux forces armées la tâche de garantir la poursuite de cette entreprise de rénovation profonde. C'est sur les sept conditions de développement suivantes qu'il a conclu son tour d'horizon de 1987:

- mettre fin à l'extrême pauvreté;
- mettre en place une organisation efficace axée sur le progrès;
- revaloriser la culture chilienne et le sens de la patrie;
- développer la science et la technologie;
- assurer la présence active du Chili dans le monde;
- développer la volonté d'entreprendre;
- assurer le développement intégral de la personne.

C'est donc face à ce projet de société nouvelle et globale que les forces politiques ont à se déterminer, dans un contexte où le fonctionnement des partis démocratiques a été pratiquement rendu impossible depuis quinze ans.

Les forces du OUI

Autour et à l'appui de Pinochet, on retrouve les principales organisations suivantes:

- l'Avanzada Nacional, qui est un parti nouvellement formé et dirigé par Benjamin Matte Guzman, adhérant totalement au projet de société de Pinochet:
- la Renovacion Nacional, parti formé en février 1987, à partir de la fusion du Front national du travail, du Mouvement de l'Union nationale, et de l'Union démocratique indépendante. Ce parti appuie l'essentiel du programme de Pinochet, tout en émettant quelques réserves et en souhaitant le retour d'un gouvernement civil, il est dirigé par Sergio Onofre larpa;
- le Partido Nacional, dirigé par Patricio Phillips, qui se définit comme indépendant du gouvernement et des forces armées, et qui se présente comme une voie démocratique de centre-droite.

N.B.: Une fraction de ce parti, dirigée par German Riesco, s'est prononcée pour le NON.



Des représentants des partis du OUI rencontrant Pinochet.

Ces trois formations politiques ont créé une coordination pour le OUI, même s'il existe des différences politiques assez importantes entre elles, à laquelle se sont joints d'autres groupes ou fractions de moindre importance.

Les forces du NON

Le 2 février 1988, un regroupement de 16 formations politiques s'est constitué en Comando pour le NON. Il comprend:



Le Comando du NON.

- le Parti démocrate-chrétien dirigé par Patricio Aylwin, lequel a prononcé le discours unitaire lors du rassemblement du 1er octobre à Santiago
- le Parti radical du Chili, fraction Cimma, accrédité auprès de l'Internationale socialiste
- le Parti radical, fraction Luengo
- le Parti démocratique national (W. Prieur)
- le Parti social-démocrate chilien (A. Navarro)
- le Parti humaniste (J. Tomas Saenz)

- le Parti socialiste du Chili, fraction Almeyda
- le Parti socialiste du Chili, fraction Nunez
- le Parti socialiste historique
- l'Union socialiste populaire (R. Silva)
- le Parti socialiste (Manuel Mandajano)
- la Gauche chrétienne (Luis Maira)
- le MAPU (Victor Barrueto)
- le MAPU obrero campesino (F. Avila)
- le Parti de l'Union libérale républicaine (Hugo Zepeda)
- le Parti des Verts (écologique).

Une fraction du Parti libéral créé en 1985 s'est jointe au regroupement pour le NON. De plus, sous la direction de Ricardo Lagos, s'est constitué le Parti pour la démocratie (PPD) qui a voulu regrouper, à titre de « parti instrumental », tout le vote progressiste qui ne s'identifiait à aucun des partis socialistes ni à la DC. Ce parti s'est fondé à la fin de 1987, en vue du plébiscite, et il a obtenu l'accréditation officielle. C'est une formation politique qui a obtenu une large visibilité dans les derniers mois. L'Annexe 9 présente le programme social et économique du Comando pour le NON.

L'existence du Comando pour le NON n'a pas occupé tout l'espace politique du mouvement d'opposition. D'autres concertations se sont créées. tels le COSONO (Comité socialiste pour le NON) regroupant diverses organisations socialistes, et la Gauche unie (Izquierda Unida I U) regroupant le Parti socialiste Almeyda, la Gauche chrétienne, le MAPU, le Parti socialiste historique, le Parti radical (PALMA) ainsi que le Parti communiste chilien et le Mouvement de la gauche révolutionnaire (MIR). Si l'ensemble de la Gauche unie a rallié le Comando du NON, tel ne fut pas le cas du PC, du MIR, ni du Front patriotique Manuel Rodriguez.

En effet, des débats importants ont traversé bon nombre d'organisations de la Gauche, quant à la stratégie à adopter face au plébiscite. Selon les organisations d'extrême-gauche, le fait de participer au plébiscite ne peut que contribuer à légitimer le processus prévu dans la constitution de 1980. Par

contre, le plébiscite n'offre-t-il pas un espace d'expression et de mobilisation des forces d'opposition?

L'Annexe 10 résume le Manifeste de la Gauche unie tel que mis au point en juin 1987, et rapporte d'autres déclarations de ce regroupement à l'approche du plébiscite. On y verra une évolution très claire de la stratégie, à partir d'un refus de principe jusqu'à une participation critique au plébiscite. Ainsi, le 29 septembre, la Gauche unie a émis une déclaration publique, où elle en appelait à un NON décisif qui soit non seulement un refus de Pinochet, mais un rejet du régime et de son programme. Elle proposait aussi aux forces armées de profiter de l'occasion pour se « joindre au peuple ». « L'accord existe dans ce pays; c'est Pinochet le principal obstacle pour y arriver », proclame la Gauche unie, rappelant l'importance de la mobilisation sociale après le 5 octobre.

Les forces sociales pour le NON

Entre ces forces politiques d'opposition et les organisations syndicales et professionnelles (qui ont aussi leur comando pour le NON), il s'est constitué l'Accord social d'appui au NON (ACUSO).

Les forces du NON, politiques et sociales, ont travaillé dans un premier temps à ce que la majorité du NON soit la plus élevée possible. Mais ces coalitions nous ont toutes dit qu'il leur faudrait aussi défendre leur victoire (dont elles ne doutaient pas) par une large mobilisation politique, sociale et populaire.



Le ralliement du NON, le 1^{er} octobre. Plus d'un million de personnes dans les rues de Santiago.

Pour les forces du NON, il n'y a pas de démocratisation possible sous

Pinochet et dans le cadre de la constitution de 1980.

Comment amorcer la transition après la victoire du NON? À cette délicate question stratégique, nos interlocuteurs apportent des réponses prudentes et nuancées, car tous les partis politiques de l'opposition ne privilégient pas nécessairement le même cheminement. Certains groupes, minoritaires, préconisent le soulèvement général et la grève politique; mais la majorité privilégie la voie de la négociation avec les forces armées en vue d'obtenir des amendements à la constitution de 1980. Pour d'autres, enfin, ces deux lignes doivent se compléter, la mobilisation devant appuyer la négociation. L'objectif global serait d'en arriver à l'instauration d'un gouvernement d'alliance politique et sociale large qui, à titre transitoire, conduirait à l'élection d'un gouvernement complet et à l'adoption d'une constitution démocratique.

Quels réalignements surviendront?

Selon un article paru dans la revue APSI (24-30 octobre), le résultat du plébiscite a ouvert une phase intense de mouvements et de réalignements sur la scène politique chilienne, les uns cherchant à sauver l'héritage du régime, les autres visant une transition ordonnée vers la démocratie.

Dans le camp des partisans du OUI, l'Avanzada Nacional a pris les devants et a jeté les bases de la Gran Alianza Nacional en vue des prochaines élections; le Parti national et l'UDI n'y ont pas souscrit, cherchant plutôt une formule qui soit moins liée au gouvernement en place. Quant à Rénovation nationale, elle se tient pour le moment à l'écart, le temps de redéfinir ses positions.

Les prochaines élections parlementaires sont aussi au centre des débats de la Gauche. La Gauche unie se demande comment affronter le problème légal qui se pose. Le temps court rapidement. La liste des candidats doit être présentée en juin. Les partis en lice doivent s'inscrire quatre mois à l'avance, et à cette fin ils doivent fournir la liste de leurs membres 40 jours plus tôt. Il reste donc peu de temps pour débattre de ces questions complexes et des alliances à créer.

Au sein de la Gauche unie, le PS Almeyda tient un rôle-clé. Se dirigera-til vers la création d'une grande formation socialiste, à partir de l'expérience du COSONO, ou d'un grand regroupement « pour le changement » à partir du PPD? Ira-t-on plutôt en direction d'une vaste concertation nationale incluant la DC?

Le Parti démocrate-chrétien aura précisé sa stratégie en novembre: réussira-t-il à attirer à son projet de « coalition du centre » l'ensemble des forces regroupées sous le Comando du NON? Plusieurs de ces questions devront trouver une réponse très tôt en 1989, si l'on veut pouvoir se mobiliser autour d'une candidature unique au sein de l'opposition. Et pendant ce temps, c'est le calendrier de la constitution de 1980 qui se déroule...



Les forces du NON s'uniront-elles autour d'un candidat présidentiel unique? et lequel?

7. Les organisations syndicales et professionnelles

La Centrale unitaire des travailleurs (CUT)

e 1953 jusqu'au renversement d'Allende en 1973, avait existé la Centrale unique des travailleurs (CUT).

En 1973, la CUT fut décimée et ses dirigeants furent tués, torturés, emprisonnés ou réduits à l'exil.

À compter de 1975, se reconstitue un petit groupe de leaders syndicaux qui veulent échanger entre eux sur les moyens de faire face à la dictature. C'était le début de la « coordinadora nacional sindical » (CNS) entre différents syndicats de base et quelques fédérations.



Manuel BUSTOS, président de la CUT en exil intérieur à Parral, rencontre la délégation québécoise.

À travers toutes les années de répression qui ont suivi, la CNS a réussi à établir des rapports avec les bases de plusieurs secteurs et avec plusieurs organisations internationales. Elle a reçu l'aide de l'Église catholique et de plusieurs organisations amies, ce qui lui permit de devenir une référence pour les travailleurs, et d'organiser des manifestations.

Ainsi en 1978, et encore plus massivement en 1979, d'importants groupes de travailleurs célèbrent le 1er Mai. Des grèves et d'autres formes de



Arturo MARTINEZ, vice-président de la CUT, en exil intérieur à CHANARAL.

lutte ont cours dans l'acier, le cuivre, le textile en 1980, dans la construction, les mines, les ports en 1982.

Survient en 1983 la formation du Comando nacional de Trabajadores (Comando national des travailleurs - CNT), une instance unitaire qui regroupe à une table commune (cependant, pas en une centrale) des fédérations et des confédérations qui représentent la majorité des travailleuses et travailleurs syndiqués.

En 1984 et 1985, la population surmonte la peur. Ce sont les années de « protestas », grandes protestations nationales. Suivent des périodes de « dialogue », puis de répression de la part des autorités, allant jusqu'à l'état de siège. En 1986 ce large processus de concertation des forces sociales aboutit à la formation de l'Asemblea de civilidad à laquelle le CNT a largement concouru, notamment par l'appel à la grève générale des 2 et 3 iuillet. (L'Asemblea de civilidad, ou assemblée civique, est constituée de représentants d'une trentaine d'organisations syndicales et professionnelles, réunis en un forum consultatif large visant à dégager un consensus sur la restauration de la démocratie au Chili).

Le 7 octobre 1987, le CNT appelle de nouveau à la grève générale devant le refus du gouvernement de répondre aux demandes les plus urgentes du monde du travail. Les dirigeants du CNT furent accusés et Manuel Bustos fut particulièrement menacé et réprimé.

Les 20 et 21 août 1988 se fonde la nouvelle CUT (Centrale unitaire des travailleurs) avec la participation de 1027 délégués représentant 103 organismes syndicaux nationaux, environ 350 000 travailleuses et travailleurs (soit 10 % de la main-d'oeuvre syndicable). Un nouveau chapitre de l'histoire ouvrière chilienne vient ainsi de s'ouvrir. La fondation de la CUT est en soi, à ce moment-ci, un rejet du régime de Pinochet.

L'Annexe 11 présente un résumé de la Déclaration de principes de la CUT, et ajoute quelques éléments sur la situation actuelle.

Le président de la CUT, Manuel Bustos, que nous avons rencontré à deux reprises, n'en est pas à ses premières expériences d'emprisonnement, mais l'exil est très différent de la prison. De plus, la peine d'exil ne peut être réduite, à moins de la clémence présidentielle.

L'exil intérieur imposé au président de la CUT - ainsi qu'à Arturo Martinez -, signifie pour lui résidence surveillée à 350 km de Santiago où il doit se rapporter au poste de police deux fois par jour. La ville où il est en exil se nomme Parral. Dans cette ville, il n'y a aucun syndicat. Il reçoit des menaces de mort et des menaces sont proférées également contre le membre du clergé qui l'héberge. En contrepartie, il recoit aussi des témoignages de solidarité d'habitants de la ville. Depuis les récentes menaces de mort, il a été dans l'obligation de demander la protection policière qui surveille sa résidence, mais cette protection est beaucoup plus pour ceux qui l'hébergent.

La CUT a l'intention d'organiser d'ici six mois un colloque sur le syndicalisme où seront invitées un certain nombre d'organisations syndicales étrangères. La CSN a invité le président de la CUT à venir passer au moins une semaine au Québec afin de lui faire connaître les organisations syndicales du Québec et notre façon de pratiquer le syndicalisme.

La CUT n'a actuellement aucune demande de boycottage des produits chiliens, tel que nous avons pu le faire en guise de solidarité avec d'autres peuples. Cette étape pourra s'avérer envisageable dans le cadre d'un grand mouvement international, en cas d'impasse au Chili.

La CUT a considéré importante la présence d'observateurs étrangers; cela a sûrement eu pour effet de permettre une plus grande quiétude lors du plébiscite.

Lors de notre rencontre avec l'ambassadeur canadien, nous avons demandé que le gouvernement intervienne afin d'exiger la libération des prisonniers politiques, dont les deux représentants syndicaux.

Le Colegio de Profesores

Durant les premières années qui ont suivi le coup d'État, la situation juridique des professeurs n'a pas subi de grands changements. Cependant, durant cette période, de graves atteintes aux droits humains ont été perpétrées. Conséquence: disparition, emprisonnement et exil de nombreux professeurs. C'est l'époque du « silence syndical ». Le SUTE (Syndicat unique des travailleurs de l'Éducation) a été dissous. Les écoles sont pratiquement sous contrôle militaire. C'est le règne de la terreur, de la délation et de la méfiance généralisée.

Une décision des autorités militaires crée en 1976 le Collège des professeurs. Les directions locales et nationales sont alors désignées par les autorités. L'unique mission de l'organisation consiste à appuyer les mesures



Osvaldo VERDUGO, président du Colegio des professeurs, en conférence de presse.

prises par le gouvernement. C'est l'époque de l'« acquiescement ou de la complicité grémiale ». C'est l'époque où l'on applique pour les professeurs les lois les plus humiliantes avec l'approbation des dirigeants désignés, sans que la masse des professeurs ne puisse exprimer son opinion.

À compter de 1978, deux lois ont radicalement affecté la situation de travail des enseignantes et enseignants:

- la loi 2327 de 1978 qui définit la carrière de l'enseignant;
- la loi 1-3063 de 1979 qui donne aux municipalités la juridiction sur les services d'éducation et de santé.

À partir de 1986 commence une nouvelle phase de la vie associative: la démocratisation du syndicat. C'est l'époque des « dénonciations » où les professeurs font entendre leur voix pour la première fois en 12 ans. La mobilisation s'organise pour refuser la municipalisation dans les dernières écoles qui sont inaugurées. Il faut mentionner ici que cette transformation du mouvement syndical enseignant, et partant du Colegio, s'est faite en très grande partie à travers la mobilisation de militantes et militants très actifs réunis au sein de l'AGECH (Association grémiale des enseignants du Chili). Malgré la répression exercée contre elle (par exemple, son secrétaire général, Guerrero, fut assassiné en 1985), l'AGECH en se fusionnant avec le Colegio a contribué de facon remarquable à la mobilisation de l'ensemble du corps professoral.

Le défi actuel de l'organisation, c'est de transformer la dénonciation en une proposition qui partira de l'étude et de la mise en place d'un projet éducatif, venant des professeurs, et qui pourra soutenir le processus de transformation dont dépend l'avenir du pays.*

Le Colegio de Profesores représente quelque 75 % des 140 000 enseignantes et enseignants des niveaux primaire et secondaire au Chili. Maintenant membre de la CUT, le Colegio entend poursuivre sa lutte pour le retour à la démocratie et l'amélioration des services éducatifs.

L'engagement du personnel de l'enseignement dans la campagne pour le NON s'est fait à travers la mise sur pied du « Comando nacional de Profesores por el NO » qui s'est structuré dans tout le pays, en parallèle au Colegio lui-même. Cette structure sera maintenue en place dans le but de contribuer à la mobilisation nécessaire pour défendre la victoire du 5 octobre.

L'Annexe 12 fournit un aperçu de la situation de l'éducation au Chili sous la dictature et apporte de l'information additionnelle sur le Colegio.

Les Collèges professionnels de la santé et des services sociaux

- Médecins
- Dentistes
- Travailleurs sociaux
- Psychologues
- Infirmières
- Fédération des travailleuses et travailleurs de la santé du secteur privé.

Depuis quinze (15) ans les professionnels, comme les gens de tous les secteurs de la société chilienne, ont souffert à plusieurs niveaux des abus du régime.

Dès le coup d'État, des milliers de personnes ont perdu leur emploi ou poste de responsabilité (par exemple, direction de services).

Plusieurs professionnels ont disparu, d'autres furent emprisonnés, torturés et des milliers furent envoyés en exil.

Plusieurs professions sont déqualifiées:

- les collèges professionnels ont perdu le contrôle de l'application de leur code d'éthique et de la formation professionnelle;
- plusieurs professions, au niveau de la formation universitaire, ont perdu le statut de formation universitaire ou sont complètement sous le contrôle d'officiers du régime, ce qui entraîne une baisse de la qualité de la formation;
- la privatisation massive des services de santé a signifié une diminution significative de la qualité des services, une détérioration des conditions de travail des travailleurs de la santé et des services sociaux, de même qu'une détérioration des indicateurs socio-sanitaires tels que la recrudescence de la tuberculose, de la fièvre typhoïde, de l'hépatite et de la rougeole.

La réaction des professionnels de la santé et des services sociaux

Au cours des ans, plusieurs ONG formées par des professionnels, auxquels on nie l'accès à des postes dans les services publics, ont pris des initiatives intéressantes en vue d'offrir des services convenables aux plus démunis. Grâce à l'aide internationale, des centaines de professionnels ont pu retrouver leur dignité et apporter une contribution significative au développement du pays.

Les professionnels de la santé et des services sociaux opposés au régime de Pinochet ont réussi à reprendre le contrôle de leur collège professionnel dans le cadre des limites imposées par le gouvernement. C'est avec un grand enthousiasme que les Collèges professionnels des travailleurs de la santé se sont engagés à fond dans la campagne du NON à travers leur propre Comando pour le NON.

Depuis plusieurs années déjà, les professionnels de la santé ont pris position et ont mis leurs connaissances et leur expérience au service du peuple. Par exemple, plusieurs dossiers sur les conséquences de la répression ont été publiés et plusieurs services parallèles sont offerts gratuitement aux gens qui en souffrent aux plans physique, psychologique et social.

Ainsi, le Collège des psychologues a popularisé un dossier complet sur le processus de manipulation psychologique de masse développé par la junte dans les médias et toutes les autres institutions. Le dossier élabore de plus un ensemble de stratégies sur les moyens de résister à la manipulation psychologique.

Pour sa part, le Collège des médecins du Chili a publié dans les journaux une longue déclaration décrivant la situation pénible des services de soins médicaux et les difficultés éprouvantes où se retrouvent les personnels médical et de santé. Ce document est reproduit à l'Annexe 13.

Les Collèges professionnels ont mobilisé leurs membres et ont mis sur pied des comités d'action tactique le jour du plébiscite afin d'apporter leur aide professionnelle, d'observer le déroulement du vote en plusieurs endroits et de dénoncer les anomalies et les difficultés.

Le soir même, les Collèges émirent un communiqué pour souligner la victoire, mais aussi pour faire une mise en garde contre toute attitude triomphaliste qui créerait une certaine inconscience des difficultés réelles de l'après- plébiscite et un oubli trop facile du passé.

Enfin, lors de la parution des résultats du plébiscite, les professionnels ont pris position et ont fait circuler une pétition demandant la démocratisation des institutions, la démission de Pinochet et la formation d'un gouvernement d'unité nationale, la dissolution de la CNI et de tous les organismes répressifs créés par ce régime, la libération immédiate de Clodomiro Almeyda, Oscar Guillermo Garreton, Manuel Bustos, Arturo Martinez et de tous les prisonniers politiques.

8. Préoccupations des Églises et des ONG

L'Église catholique

n ne peut parler des principaux acteurs sociaux dans le contexte chilien sans faire mention du travail des Églises et particulièrement de l'Église catholique.

Si elle a appuyé juridiquement les démarches des familles des détenus disparus ou des prisonniers politiques dès les débuts de la dictature, grâce en particulier au Comité Pro Paz, par la suite remplacé par le Vicariat de la solidarité, on peut dire que ce n'est que progressivement que l'Église est passée dans l'opposition au régime, alors que tous les partis politiques étaient interdits dans le pays. Défenderesse des droits de la personne, elle a aussi rendu possible que se développent sous sa « protection » les organisations populaires, syndicales et politiques nécessaires à la démocratisation de la société chilienne.

Bien qu'il faille reconnaître que l'Église est traversée par des tendances diverses, allant de l'appui à Pinochet jusqu'à la Gauche chrétienne, plusieurs chrétiens ont payé cher le prix de leur engagement en faveur des plus démunis: trois prêtres ont été assassinés, des missionnaires expulsés, des chrétiennes et chrétiens emprisonnés, torturés ou tués à cause de leur engagement de foi. L'Église est soumise à la calomnie et aux perpétuelles mesures de répression qui affectent aussi toute la population.



Une religieuse préside un bureau de vote.

C'est sans doute en reconnaissance de cet apport précieux que les Chiliens se sont rendus spontanément, au lendemain de la victoire du NON, présenter leur hommage au Vicariat de la solidarité. Comme l'exprimait l'un d'eux - « parce qu'il nous a défendus pendant ces 15 ans de terreur et de persécution » (Fortin Mapocho, 7/10/88). Consultés sur l'aprèsplébiscite, les responsables du Vicariat de la solidarité et du Vicariat de la pastorale ouvrière ont réaffirmé leur volonté de poursuivre leur engagement avec toute la vigilance que la situation politique complexe exige.

Plusieurs personnes rencontrées lors de notre mission nous ont cependant avoué leur peine de sentir l'Église trop discrète pendant la campagne du plébiscite, comme si elle ne comprenait pas le véritable enjeu de celui-ci ou laissait maintenant tomber les gens. Il faut reconnaître que les récentes nominations d'évêques plus conservateurs au sein de la Conférence épiscopale ont pu lui enlever l'unanimité et la cohésion nécessaires pour parler haut et franc. De son côté, l'Église hiérarchique affirme sa volonté de respecter la nouvelle maturité des institutions politiques et populaires qui ont réapparu et de reprendre son rôle traditionnel plus « spirituel » et éthique. Elle n'hésitera sans doute pas toutefois à utiliser à nouveau sa crédibilité et son pouvoir moral pour intervenir dans le débat si la répression parvenait à baillonner encore l'opposition.

Au niveau de la population, toutefois, on remarque que les communautés de base, les pasteurs et les agents de pastorale sont fortement engagés dans les organisations politiques, syndicales ou de quartier qui représentent les aspirations du peuple au changement.

L'Annexe 14 apporte de l'information supplémentaire sur le travail du Vicariat de la solidarité.

Les ONG

À l'occasion des rencontres que les membres de la mission d'observation ont tenues avec diverses ONG chiliennes (association pour le développement, coopérative de production agricole, groupes de jeunes et de femmes en quartier populaire), il a été frappant de constater l'ampleur des problèmes sociaux, familiaux et psychologiques que connaît la population des milieux ouvrier et populaire. Ces années de dictature ont porté une atteinte à la vie quotidienne des gens. Cependant, des organisations volontaires sont à pied-d'oeuvre dans tous les milieux, malgré les risques et les vexations de tous genres. Les organismes de coopération internationale ont un rôle important à jouer au Chili, tant et aussi longtemps que la démocratie ne sera pas réinstaurée dans le pays.

Les organismes de coopération internationale, les nôtres et les leurs, ne peuvent oublier qu'il ne saurait exister de développement intégral sans le respect des droits fondamentaux de la personne. Ils doivent aussi investir en capital financier et humain pour l'instauration d'infrastructures devant satisfaire les besoins de base et aussi au niveau de la formation. Dans les villes, l'apport des organismes de coopération internationale pourrait se situer tant au niveau de l'éducation et de la formation des jeunes à un métier que de l'appui à ces mêmes jeunes dans la lutte contre la délinguance, à titre d'exemple. Dans les campagnes, l'appui des organismes de coopération internationale peut se manifester notamment par le regroupement des petits propriétaires terriens en coopératives de production, ce qui équivaut finalement à instaurer un système parallèle au niveau de l'économie. Complémentaires d'une certaine facon au système actuel, ces initiatives donnent plus de marge de manoeuvre aux petits propriétaires ou simplement aux paysans sans terre lesquels, eux aussi, revendiquent leur droit à la production nationale et à une partie de ces bénéfices.

Enfin, il y a lieu de rappeler que la présence en terre chilienne d'organismes de coopération internationale canadiens permet à certains de nos concitoyens d'accompagner les organisations de coopération chilienne dans leurs efforts de développement et nous permet aussi d'avoir accès à de l'information très précieuse sur l'évolution de la situation au jour le jour sur le terrain.

9. La tenue du plébiscite: le 5 octobre

a mission d'observation a obtenu une rencontre avec le directeur du service électoral du ministère de l'Intérieur afin d'avoir la version officielle de l'ensemble des règlements et procédures régissant aussi bien l'inscription des partis politiques et l'inscription des électeurs que le déroulement de la votation elle-même, du décompte des voix et de la publication des résultats. Certes, du point de vue officiel, la procédure de 1988 est plus saine que celle de 1980...

Nous sommes évidemment d'accord sur ce point. Mais quelle application sera faite de ces procédures? À cela, on nous répond: « S'il y a des irrégularités, il existe des recours, mais à ce jour, aucun cas ne nous a été rapporté avec preuve à l'appui ».

Deux jours avant la tenue du plébiscite, la mission a rencontré la Commission des droits humains qui nous a fait part de certaines irrégularités:

- élimination discrétionnaire de personnes du registre électoral, sous prétexte de condamnation antérieure (possibilité de 22 000 cas)
- enlèvement arbitraire des cartes d'identité de certaines personnes par la police en uniforme ou en civil



Le geste qu'ont posé 7/4 millions de chiliennes et chiliens.

 emplacement de certains bureaux de vote en des endroits éloignés, peu accessibles

- engorgement prévisible à certains bureaux de vote
- possibilité pour les militaires et les membres des services secrets de voter plus d'une fois, en utilisant plusieurs cartes d'identité.



Des bureaux de vote sont réservés aux hommes...

Par contre, plusieurs mesures sont prises pour assurer un haut niveau de contrôle sur la tenue même du vote:

- présence des représentants des partis reconnus à chaque table de vote
- possibilité pour des observateurs de vérifier le fonctionnement du système
- bulletins de vote opaques, sans possibilité de détecter la nature du vote ou de repérer l'auteur du vote
- décompte public du vote
- systèmes de compilation multiples: de la part du gouvernement et de l'opposition.

Pour la journée du 5 octobre, les membres de la mission se sont divisés en équipes de façon à pouvoir obtenir un meilleur aperçu de la situation. Nous avons ainsi pu couvrir des bureaux de vote:

- à Valparaiso
- à Maipu
- dans plusieurs quartiers du centre et des environs du grand Santiago.

L'un d'entre nous est resté sur place dans un hôtel du centre de Santiago où était situé le quartier général de l'Assemblée parlementaire internationale pour la démocratie, et plusieurs groupes de médias.

La procédure suivie par les membres de la mission lors de leurs visites des lieux de votation peut se résumer ainsi:

- identification auprès des militaires chargés de la surveillance des lieux
- présentation auprès des officiers d'élection en charge des lieux
- visite de quelques bureaux de vote
- conversations avec les représentants des partis politiques
- conversations avec quelques électeurs et électrices
- évaluation de l'ambiance générale
- prise de photos et enregistrements sonores.



... et d'autres aux femmes.

Nos observations d'ensemble

L'accès des lieux nous a été possible partout où nous nous sommes présentés, sans difficulté ni attente indue. En général, l'accueil qui nous était réservé fut positif et ouvert, davantage toutefois de la part des partis ou partisans de l'opposition.

C'est ainsi que nous avons pu consulter les registres, questionner les responsables et être témoins du mode de règlement des problèmes de fonctionnement qui pouvaient surgir. Nous avons constaté que dans l'ensemble le vote s'est déroulé rondement et massivement dès l'ouverture des bureaux, ce qui a généré des files d'attente de quelques milliers de personnes en certains endroits. Chaque « table de votation » recevait un maximum de 350 personnes, mais plusieurs dizaines de tables étaient parfois regroupées dans la même enceinte (généralement des écoles). À noter que les femmes et les hommes votaient à des tables distinctes, ce qui a permis une compilation nationale du vote selon le sexe.

Les résultats sont reproduits à l'Annexe 15 et montrent que le NON l'a emporté chez les femmes et chez les hommes, tant d'après la compilation du ministère de l'Intérieur que d'après celle du Comando du NON.

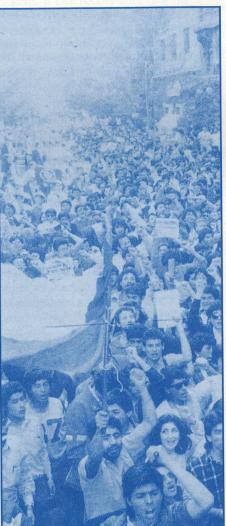
De façon globale, ce que nous avons vu et entendu nous porte à croire qu'au plan technique, ce vote s'est déroulé et a été compilé sans fraude massive. Pour les raisons mentionnées par la Commission des droits humains et rapportées par des groupes d'opposition, certaines mesures prises par les forces de l'ordre, de même que certaines déclarations de membres de la junte ont pu avoir pour effet de réduire l'ampleur de la victoire du NON d'un pourcentage « X » que personne ne saura jamais.

Évidemment, nos observations ne sont que partielles et elles tiennent compte du contexte particulier du Chili où, depuis quinze ans, l'habitude de voter librement s'était perdue, de même que l'habitude d'organiser un tel vote aux plans matériel et physique. Cependant, nous avons pu vérifier que nos observations concordent avec l'ensemble des conclusions des autres missions d'observation.

La soirée du 5 octobre

À compter du début de la soirée, les membres de la mission se sont rendus aux divers quartiers généraux des forces du NON et du OUI, ainsi qu'au ministère de l'Intérieur. Les rues de Santiago étaient à peu près désertes, à l'exception des forces armées, des carabiniers et des observateurs étrangers... La population était dans l'attente des résultats qui commencèrent à sortir à compter de 18 h 00. Vers 19 h 30, un porte-parole du ministère de l'Intérieur annonça que sur la base de 79 bureaux de vote (sur plus de 22 000), le OUI était en avance (57 % contre 40 %). Tous les journalistes et observateurs s'esclaffèrent en entendant une telle invraisemblance, contredite par des résultats plus représentatifs diffusés par Radio Coopérativa.

Quelques minutes après l'annonce des premiers résultats par le



Manifestation de joie dans le centre de Santiago.

ministère de l'Intérieur, l'agence française SOFRE annonçait une projection selon laquelle le NON l'emportait par 72 % contre 28 % pour le OUI.

D'autres résultats diffusés par le ministère de l'Intérieur et qui devaient en principe être diffusés à 20 h 30 tardèrent à sortir; ce n'est que plusieurs heures plus tard que le ministère de l'Intérieur reconnaissait que la supposée avance du OUI était réduite à peine à plus de 51 %, contredisant encore les rapports de Radio Coopérativa annonçant une victoire certaine du NON.

Tout au long de la soirée, on avait l'impression très claire que le gouvernement refusait de dévoiler la situation réelle du vote, ne retenant que les résultats des bureaux qui lui étaient favorables, comme pour maintenir jusqu'à la dernière heure la porte ouverte à quelque manoeuvre ou intervention dans le décompte.



« Silence, le peuple! Il ne s'est rien passé le 5 octobre »

Ainsi, dès 20 h 45, le Comando pour le NON prévoyait la victoire du NON par 52 à 58 % de vote. Tandis que le ministère de l'Intérieur prétendait encore à 22 h 00 à une avance du OUI par 51,3 % contre 46,51 % pour le NON.

La mésinformation de la part du ministère de l'Intérieur était flagrante, risible et, aux yeux des observateurs étrangers, naïvement démagogique.

Il fallut attendre jusqu'à près de 1 h 00 a.m. pour entendre le gouvernement reconnaître la victoire du NON et l'interpréter de la façon la plus restreinte possible.

La partie cachée de l'histoire

Pendant que la population, les observateurs et la presse attendaient les résultats et commentaient « les lenteurs » du ministère de l'Intérieur, une grosse partie se jouait au sommet. La revue APSI, dans sa livraison du 24-30 octobre, rapporte l'histoire d'un coup d'État raté (« La Historia de un Golpe frustrado »).

Dans les jours et les heures précédant le 5 octobre, toutes les hypothèses avaient circulé: beaucoup de personnes s'attendaient à un quelconque coup de force de la part du gouvernement, advenant l'avance du NON. Rien ne se produisit, mais des scénarios étaient préparés, rapporte APSI. Par exemple, au ministère de l'Intérieur, on avait pensé commencer par annoncer des résultats favorables au OUI (ce qui fut fait), puis retarder la diffusion de résultats supplémentaires (ce qui fut fait aussi), appeler à manifester les partisans du OUI, ce qui aurait amené à manifester aussi les partisans du NON; on aurait alors retiré les forces policières des rues et devant l'affrontement qui aurait eu lieu, on aurait fait intervenir massivement l'armée pour mettre fin à cette « déstabilisation communiste ».

Ce scénario n'a pas été mené à terme par manque de consensus chez les militaires et à cause du grand calme de la population pendant toute la soirée du 5. C'est ainsi que la junte refusa à Pinochet les pleins pouvoirs qu'il réclamait et l'invita plutôt à reconnaître la défaite.

Il semble aussi que l'ambassadeur américain a joué un rôle important pour éviter le pire. Il en fut de même de la part de certains généraux et du leader de la Rénovation nationale, Jarpa. Enfin, la présence massive d'observateurs internationaux peut y avoir été pour quelque chose.

C'est ainsi que le coup envisagé n'eut pas lieu et que l'Armée et son chef furent immobilisés.

Mais pour combien de temps?

Le lendemain, le discours officiel consistait à dire que Pinochet était le personnage politique le plus populaire du pays puisqu'il avait reçu l'appui de 43 % de la population, ce qu'aucun autre leader des seize partis d'opposition ne peut prétendre obtenir.

Comme le rapportait un entrefilet récent de **La Presse**, intitulé « Pinochet, comme le Christ »:

« Désavoué par les électeurs chiliens lors du plébiscite présidentiel du 5 octobre, le général Augusto Pinochet a comparé hier son sort à celui du Christ. « Nous avons été battus mais pas vaincus. Souvenez-vous, dans l'histoire du monde, il y a eu un plébiscite dans lequel ils avaient à juger entre le Christ et Barrabas, et le peuple a voté Barrabas », a-t-il dit devant un groupe de partisans. « Dieu oeuvre de façon mystérieuse », a-t-il ajouté, « mais nous continuerons de travailler jusqu'à la fin (...) pour montrer que le peuple se trompe parfois. »

À bon entendeur, salut!

10. Un pays sur la corde raide

Conclusion et perspectives d'action

insi que l'écrit notre collègue membre de la mission,
Adrienne Clarkson, dans le **Globe and**Mail (« Walking a tight rope », 14 octobre 1988), le triomphe du NON est un geste des plus positifs, quoi qu'il puisse en sembler à des gens peu au fait de la répression qui s'est abattue sur ce pays. Ce résultat est le fruit du travail intelligent et coordonné de l'opposition et reflète les voeux de la majorité de la population.

« La constitution de 1980, ajoute-t-elle, équivaut à un viol du peuple chilien, déguisé en mariage légalisé. Les Chiliens ont décidé de relever le défi du plébiscite même s'il leur a été imposé... Ils ont joué le jeu face à un régime qui avait mis les chances de son côté et ils ont gagné. »

Après avoir rencontré les leaders de plusieurs organisations politiques et autres, des journalistes notamment d'Analisis et d'Apsi, des personnages près du pouvoir et des personnalités indépendantes, nous avons constaté que personne ne se fait d'illusion sur la difficulté de la prochaine étape. Selon la constitution, le calendrier comprend deux moments-clés: les élections présidentielle et parlementaire de décembre 1989 et la passation des pouvoirs de Pinochet au nouveau président en mars 1990, le tout sous « la protection » du Conseil de sécurité! Le Chili marchera plus que jamais sur la corde raide.

Nous savons que l'homogénéité des forces du OUI, y compris des militaires, est affaiblie. Pinochet a remplacé une partie des généraux, mesure dont la portée reste à apprécier. Nous avons vu que l'échéancier se fera pressant pour l'opposition, dont certains éléments réclament pourtant des élections plus tôt que ce que prévoit la constitution. Quelle sera la force de la mobilisation sociale? Comment jouera la pression internationale envers le Chili, à travers l'ONU et au lendemain de l'élection présidentielle américaine? Pinochet tentera-t-il de se succéder à lui-même? Cédera-t-il plutôt aux pressions d'une partie de son entourage? Quelle est la possibilité d'un autre coup d'État pour empêcher « la dérive vers le communisme »? de quelle marge de manoeuvre pourront jouir les dirigeants des forces d'opposition et les médias libres? Ces questions illustrent bien les données de la gigantesque partie de bras de fer qui se déroule dans « le laboratoire chilien ».

Le Comando pour le NON a entrepris de poursuivre son action en tant que « Concertation pour la démocratie » et tente d'ouvrir le dialogue avec les forces armées autour des priorités suivantes:

- modifier la constitution de sorte que tous les parlementaires, y compris le Sénat, soient élus; et de sorte que le pouvoir politique élu puisse amender la constitution, hors du contrôle du Conseil de sécurité;
- modifier la composition même du Conseil de sécurité de sorte que les civils y soient majoritaires;
- éliminer l'article de la constitution qui établit l'inamovibilité des commandants-en-chef de l'armée;
- modifier l'article 8 de la constitution de façon à reconnaître pleinement le pluralisme politique;
- permettre qu'un dirigeant syndical ou social soit militant d'un parti politique.

De plus, la Concertation demande:

- la libération de Guillermo Garreton (MAPU) et celle de Clodomiro Almeyda (obtenues);
- la fin de l'exil interne des syndicalistes Manuel Bustos et Arturo Martinez de la CUT;
- la dissolution de la CNI (services secrets) et autres appareils répressifs;
- la pleine autonomie pour les universités;
- l'abandon de toutes les poursuites contre les journalistes, les leaders syndicaux, sociaux et des organisations de jeunes;

- une télévision pluraliste avec accès équitable pour tous les secteurs, et fin du contrôle discriminatoire exercé par le gouvernement;
- la libération des prisonniers politiques (d'opinion).

Perspectives d'action

Ainsi le cheminement du peuple et des institutions chiliennes vers la démocratie et la justice sociale est encore rempli de nombreux obstacles; c'et pourquoi il devra être constamment appuyé par l'ensemble de la communauté internationale. C'est le constat que nous avons formulé dans notre rapport provisoire, tout en lançant un appel pressant au renforcement de nos liens de solidarité et de coopération avec les forces démocratiques chiliennes.

Nous conclurons ce rapport en insistant de nouveau sur l'importance d'intervenir activement auprès de nos gouvernements, dans les milieux syndicaux, professionnels, de défense des droits, de coopération internationale, ainsi qu'auprès de nos principaux médias, de sorte que l'espace entrouvert le 5 octobre soit préservé et élargi.

Dans nos rencontres avec l'ambassadeur du Canada au Chili et ses collaborateurs, nous avons exprimé le souhait que le Canada se montre plus explicitement préoccupé du rétablissement de la démocratie au Chili, qu'il intervienne plus activement pour le respect des droits humains, qu'il fasse preuve d'une plus grande ouverture envers des projets de coopération de nature à aider les milieux démocratiques chiliens.

L'ambassadeur nous a affirmé avoir fait des représentations en faveur des deux syndicalistes en exil intérieur; il nous a aussi assurés que le Canada n'avait aucune relation commerciale à connotation militaire ou policière avec le Chili. Nous pensons qu'il faut faire davantage et nous soutenons qu'il y va de la responsabilité internationale du prochain gouvernement canadien que d'orienter ses interventions et sa diplomatie, tant dans les instances internationales qu'au Chili,

dans le sens d'un soutien à la restauration d'un régime de droit dans ce pays. Tout comme le Chili, le Canada est partie prenante à la Déclaration des droits de l'homme et à d'autres conventions internationales.

En conséquence, nous devons soutenir nos engagements, notamment:

- en veillant à ce que le Canada insiste pour que le cas du Chili demeure une priorité à l'ordre du jour de la Commission des droits humains de l'ONU;
- en exigeant que le gouvernement canadien et la CDH de l'ONU fassent pression sur le Chili pour que cessent la torture et les disparitions, et pour que les auteurs de tels crimes soient identifiés et punis;
- en demandant que le gouvernement prohibe la vente par des firmes canadiennes de tout équipement pouvant servir à des fins militaires ou policières contre la population;
- en demandant au gouvernement de donner mandat à ses représentants au sein des institutions financières multilatérales de s'opposer à de nouveaux prêts envers le Chili, tant que le pouvoir n'y sera pas exercé par des civils élus et tant que les droits humains n'y seront pas convenablement respectés.

De même pour ce qui est du Québec, dont l'Assemblée nationale a adopté, sur proposition du parlementaire membre de notre mission, une résolution saluant le résultat du 5 octobre ¹, le gouvernement et le parlement doivent s'ouvrir davantage à la situation chilienne. Il y a longtemps qu'un « courant chaud » s'est établi entre les



peuples chilien et québécois. Ce courant doit se refléter aux plans officiel et politique, d'autant plus que le gouvernement du Québec est consulté par Ottawa pour ce qui touche les conventions internationales relatives aux droits humains, de même qu'en ce qui concerne les échanges commerciaux internationaux. De plus, comme contribuables québécois, nous fournissons au moins le quart du budget de l'ACDI, ce qui devrait nous donner droit de proposer certaines priorités.

Au sein des organisations dont nous sommes issus, ou d'organismes de même nature, la coopération doit s'amplifier, se préciser. Déjà les principales centrales syndicales québécoises ont salué l'avènement de la CUT et exprimé leur appui à ses revendications. Des liens sont établis avec quelques « colegios », notamment dans le cas des enseignants, des médecins, des journalistes, des travailleurs sociaux et de la santé, des juristes, des universitaires.

Il serait de première importance que les organisations ou associations correspondantes du côté québécois, corporations ou associations professionnelles, regroupements universitaires, organismes non gouvernementaux, prennent le relais et multiplient prises de position et projets appropriés, en particulier en ce qui a trait au respect de normes internationales d'éthique professionnelle.

De même en est-il des organisations qui en nos milieux travaillent à la solidarité et à la coopération internationale, à la défense des droits humains, à la promotion de la paix, au développement communautaire, aux échanges culturels.

Le dossier des prisonnières et prisonniers politiques nous paraît être l'une des grandes priorités actuelles: il faut aider ces personnes et leurs familles; il faut surtout obtenir leur libération dans les meilleurs délais. Nous suggérons qu'un vaste mouvement s'organise autour de cet objectif, lequel pourrait être coordonné par un organisme de solidarité voué à la cause chilienne. Certaines prisonnières ou ex-détenus rencontrés par des membres de notre mission nous ont souligné tout le réconfort que leur apporte l'appui international et nous ont dit à quel point ils comptaient sur nous.

Enfin, nous invitons les médias de la presse écrite, visuelle et parlée à suivre de près la situation chilienne, ou à continuer de le faire puisqu'en certains cas l'intérêt est déjà manifeste. Nous leur proposons aussi de garder l'oeil ouvert sur la politique gouvernementale à l'égard du régime chilien d'une part, et de la majorité chilienne d'autre part.



Car depuis le 5 octobre, il y a lieu de ne plus s'abuser: le régime a été mis en minorité. Ce n'est sûrement pas faire de l'ingérence que d'en tirer les conséquences.

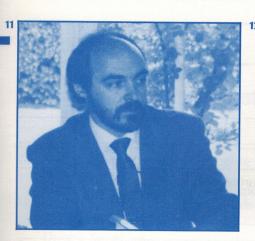
Le NON du 5 octobre, c'est l'appel du peuple chilien à se réconcilier avec sa propre tradition de démocratie et de convivialité, et à renouer avec sa propre Histoire.

De cet appel, nous avons été les témoins.

Cet appel, nous le rapportons ici.

Texte de la résolution adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 18 octobre: « Que l'Assemblée nationale du Québec exprime au peuple chilien sa solidarité à l'égard du rétablissement de la démocratie au Chili. »

















PHOTOS

- 1. Le projet de la Gauche: mettre fin à l'extrême pauvreté.
- 2. Yvon Charbonneau et Robert Quévillon, coordonnateurs de la mission.
- 3. Thérèse Bouchard, Développement et paix.
- 4. Michel Gauthier, secrétaire-général, CSN.
- 5. Adrienne Clarkson, écrivaine.
- André Boulerice, député; André Arsenault, médecin.
- 8. Osvaldo Nuñez.
- 9. Robert Craig et André Jacob.
- 10. À gauche, Robert Saint-Louis.

- 11. Claude Malette.
- 12. « Il n'y a pas d'âge pour être partisan du NON.
- 13. Une partie de la délégation, à Parral, avec Manuel Bustos et son épouse.
- 14. « L'espoir tranquille du changement. »
- 15. Rodolfo Valero.
- 16. Santiago, la magnifique!
- 17. Nos accompagnateurs, Graciela et Juan.

Liste des annexes

- 1. Liste des membres de la mission d'observation du plébiscite du 5 octobre
- 2. Résumé du programme de travail réalisé par la mission québécoise
- 3. Le rapport préliminaire rendu public le 11 octobre
- 4. L'encadrement constitutionnel du plébiscite, d'après le Rapport de mission des juristes Malette et Saint-Louis.
 - Extrait no 1 La doctrine de la sécurité nationale, revue et améliorée
 - Extrait no 2 Les véritables organes du pouvoir
- 5. Cas de violation des droits humains (mars 1981 avril 1988)
- 6. Le bilan économique et social du régime militaire
- L'évolution schématique des groupes politiques du Chili 1960-1987, tableau tiré de Opciones politicas 89/90, Ed. Colchagua
- 8. Les projets politiques de Pinochet et de l'opposition, d'après Analisis, 3-9 octobre 1988
- 9. Le programme économique et social des forces pour le NON
- 10. Positions de la Gauche unie: juin 1987 septembre 1988
- 11. Notes sur la Centrale unitaire des travailleurs (CUT)
- 12. Notes sur le Colegio de Profesores et l'éducation
- 13. Déclaration publique du Collège des médecins du Chili sur le plébiscite
- 14. Notes sur le Vicariat de la solidarité
- 15. Résultats du plébiscite, selon le ministère de l'Intérieur et selon le Comando du NON

Annexe 1

Liste des membres de la mission d'observation au plébiscite chilien du 5 octobre 1988

		Date d'arrivée
1-	André Arsenault, médecin isotopiste	30 septembre
	Représentant du président Corporation professionnelle des médecins du Québec	
	Médecin à l'Institut de cardiologie de Montréal	
2-	Thérèse Bouchard	30 septembre
	Directrice générale-adjointe de Développement et Paix et Représentante	
	du Comité des droits humains de la Commission des affaires sociales de la Conférence des évêques catholiques du Canada	
	Conference des eveques catholiques du Canada	
3-	André Boulerice	2 octobre
	Membre du Comité exécutif national et de la Commission des relations internationales	
	du Parti Québécois, Député du Parti Québécois à l'Assemblée nationale du Québec pour le comté de St-Jacques	
	ad Quebec pour le conne de sejacques	
4-	Yvon Charbonneau Film my feithers	27 septembre
	Ex-président Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ),	
	Coordonnateur et rapporteur de la mission	
5-	Adrienne Clarkson	20
	Éditeur et journaliste	30 septembre
	Déléguée de P.E.N. (Poets, essayists and novelists), section anglophone	
6-	Robert Craig	3 octobre
	Vice-président de l'Association québécoise des organismes de	
	coopération internationale (AQOCI) et	
	Directeur général du Club Deux Tiers	
7-	Michel Gauthier	30 septembre
	Secrétaire général	
	Confédération des syndicats nationaux (CSN)	
8-	André Jacob	4 octobre
	Professeur à l'Université du Québec à Montréal	
	et Président de l'Alliance pour la paix (Québec)	
9-	Claude Malette, avocat	30 septembre
	Association des juristes du Québec et représentant du	
	Comité de défense des droits de la personne du Chili (Montréal)	
10-	Osvaldo Nunez, syndicaliste et	2 octobre
	président du Comité sur la situation des travailleurs immigrés	
	et la solidarité internationale, Délégué de la FTQ	
11	Pohowt Outstillon	
11-	Robert Quevillon Centre international de solidarité ouvrière (CISO),	27 septembre
	Coordonnateur de la mission	

13- **Rodolfo Valero** Trésorier du Conseil central CSN de Québec 27 septembre

Annexe 2

Résumé du programme de travail réalisé par la mission québécoise d'observation du plébiscite du 5 octobre 1988 au Chili

Rencontres

politiques

Le Comando du NON (les 16)
La Gauche unie
Le groupe des « 24 » - Groupe d'études constitutionnelles
Le P.S. (Almeyda)
Le P.P.D. (Parti pour la démocratie)
Le Parti national
Le secrétariat du service électoral
du Ministre de l'intérieur

syndicales et professionnelles

La CUT - Centrale unitaire des travailleurs
Le Colegio des professeurs
L'Association des avocats de la défense des prisonniers politiques
Le Colegio des médecins
Le Colegio des travailleurs de la santé
Le Colegio des travailleurs sociaux
Le Colegio des journalistes
Le Colegio des avocats
L'Union des écrivains

organismes de droits humains et de l'Église

La Commission des droits humains Le Vicariat de la solidarité Le Vicariat de la pastorale ouvrière SERPAJ - Servicio Paz y Justicia Comité permanent de la Conférence des évêques du Chili (secrétaire général) Fondation d'aide sociale des églises chrétiennes (FASIC)

en milieu populaire

plusieurs poblaciones (diverses organisations)

avec le milieu de l'information

La revue Analisis (Juan Pablo Cardenas) Les représentants de la presse internationale Plusieurs conférences de presse

Participation à des émissions d'information et à des entrevues

Manifestations

Le 1er octobre: le NON à Santiago

Ralliements pour le OUI:

- Valparaiso, 28 septembre
- Santiago, 2 octobre

Déplacements

Valparaiso, Vina del Mar (2 groupes) Parral (2 visites à M. Bustos) Plusieurs banlieues et poblaciones de Santiago (La Victoria, Maipu, La Reina, Macul, Las Condes, Pudahuel, Via Francia, Providencia, etc.), en particulier le jour du vote.

Autres activités

Rencontre avec Sergio Bitar Rencontre avec Carmen Quintana Rencontre avec l'Ambassadeur du Canada Rencontre avec l'Assemblée parlementaire internationale pour la démocratie (APAINDE) Rencontre avec le National Democratic Institute Rencontre de la délégation du SPIE Rencontre de coordination avec les autres groupes d'observateurs Rencontres avec des prisonniers(ères) ou ex-prisonniers(ères) politiques

Annexe 3

Rapport préliminaire de la mission québécoise d'observation du plébiscite du 5 octobre 1988

Le plébiscite du 5 octobre: une immense gifle à Pinochet et à son régime de dictature

En place depuis le renversement par la force du président Allende en 1973, la Junte militaire de Pinochet n'a cessé de piétiner les droits du peuple chilien, sous le couvert de lui imposer un nouveau modèle de développement économique et social, ainsi qu'un nouveau type de démocratie « protégée » par le pouvoir militaire. Les atteintes systématiques aux droits humains commises par la junte chilienne ne se comptent plus et ont été maintes fois dénoncées au plan international. Ce qui est moins connu cependant, c'est la détérioration profonde des conditions de vie (accès au travail, niveau des salaires, conditions d'habitation, d'éducation et de santé) de la grande majorité de la population chilienne face à l'enrichissement outrageant d'une petite minorité.

Ce qui est moins perceptible de l'extérieur aussi, c'est le climat de peur et d'étouffement qui s'est installé dans l'ensemble de la société chilienne, laquelle a dû trouver les moyens de survivre malgré tant de répression.

Mais la voie de la violence et de l'oppression ne suffit pas à établir la légitimité et la stabilité d'un régime, si dur soit-il. Aussi en 1980, la lunte militaire a fait adopter, dans un climat de fraude et de terreur, une Constitution assurant son pouvoir jusqu'en 1989 et prévoyant un plébiscite, c'est-à-dire un vote de confiance à l'endroit de Pinochet pour une autre période de huit années. Cette même Constitution prévoit en outre qu'une victoire du NON au plébiscite ne signifie pas la disparition immédiate de Pinochet et de son régime, puisque l'ensemble du processus d'un certain retour aux institutions

politiques civiles demeure entre les mains du régime militaire lui-même.

Au plan technique, la procédure électorale utilisée à l'occasion du plébiscite du 5 octobre est apparue dans l'ensemble correcte, même si plusieurs réserves mériteraient d'être faites sur certaines situations particulières qui se sont produites et qui ont pu réduire l'ampleur de la victoire du NON. Les observateurs québécois tiennent à souligner le très haut niveau d'inscription des électeurs (environ 7,5 millions, soit plus de 90 %) au registre électoral, ainsi que le très fort degré de participation au vote lui-même qui a été de l'ordre de plus de 95 %. La mission québécoise a été frappée de la capacité et de la qualité d'organisation des forces démocratiques qui ont réussi en peu de temps à mobiliser et former leurs représentants et leurs structures de façon à être accréditées, à être présentes aux tables de votation, et qui ont réussi à faire en sorte que la population s'exprime massivement et dans le calme, malgré le contexte de pression psychologique (par exemple: pannes d'électricité, rumeurs organisées, etc.) et de lourdes restrictions au plan de l'information.

La mission québécoise a aussi noté avec intérêt le haut niveau d'engagement des femmes dans le déroulement du processus électoral, de même que la participation active des jeunes (18-25 ans), qui en étaient forcément à leur première expérience d'une votation et de son organisation.

En résumé, compte tenu des contraintes imposées depuis 15 ans à la liberté d'organisation et d'expression, compte tenu de l'omniprésence de l'appareil militaire et policier, compte tenu du climat de démagogie populiste entretenu par le régime depuis des années, la délégation québécoise ne peut que témoigner avec admiration du sens de la responsabilité

et de la dignité avec lequel le peuple chilien s'est exprimé le 5 octobre dernier en signifiant de telle manière sa résistance à l'oppression, sa mobilisation pour un changement démocratique, sa discipline remarquable et pardessus tout, son espérance d'un avenir meilleur.

La délégation québécoise, au nom des organismes qui l'ont constituée, se considère privilégiée d'avoir pu constater de visu cette volonté du peuple chilien de renouer avec les lignes profondes de son histoire démocratique, caractérisée par la solidarité et la convivialité. La délégation y voit une inspiration pour tous les démocrates du monde qui, souvent aux prises avec d'autres régimes répressifs, peuvent y trouver espoir et réconfort.

De concert avec des dizaines d'autres missions d'observation du plébiscite du 5 octobre, le groupe québécois réaffirme l'importance de l'opinion publique internationale, comme mesure d'appui à la reconstruction de la démocratie au Chili. Toutefois, la délégation québécoise estime inadéquat l'ensemble de la participation canadienne, tant au plan politique que de la part d'organismes non gouvernementaux de coopération et de défense des droits humains 1. Compte tenu des relations de toute nature établies entre le Chili et le Canada, et compte tenu de l'enjeu de ce plébiscite, la mission d'observation constate que le Canada n'a pas été aussi présent qu'il aurait dû l'être dans les circonstances, ni aussi sympathique qu'il aurait pu l'être envers la démarche du peuple chilien.

Pour ce qui est du Québec, la délégation québécoise aurait trouvé normale la présence d'une délégation parlementaire de l'Assemblée nationale, compte tenu d'une part de la solidarité manifestée depuis longtemps par le peuple québécois envers le peuple chilien, et d'autre part de la présence en territoire québécois d'une

importante communauté chilienne qui, par sa citoyenneté nouvelle, était en droit de s'attendre à une implication du gouvernement du Québec. De plus, la mission québécoise souhaite qu'à l'avenir le Québec favorise et appuie la présence d'observateurs en de pareilles circonstances, ce qui est une façon légitime et utile de participer à la vie internationale.

Le NON du 5 octobre: l'amorce d'un difficile cheminement vers le rétablissement de la démocratie

Le NON du 5 octobre comporte plusieurs dimensions pour le peuple chilien. La plus explicite, celle du bulletin de vote lui-même, c'est le rejet de Pinochet comme président. Mais la signification la plus profonde de ce vote, c'est le rejet de l'ensemble du régime de Pinochet, tel que défini par la Constitution de 1980 et maintenu à travers ses structures militaires. policières et judiciaires. Le NON du 5 octobre, c'est aussi une volonté de rebâtir la société chilienne dans la solidarité sociale et économique, avec la participation démocratique du plus grand nombre. Le NON du 5 octobre. c'est la volonté d'en revenir à un état de droit, où les droits de la personne seront respectés.

Tous les regards se portent maintenant vers l'avenir. Comment le régime réagira-t-il à ce « choc »? Comment utilisera-t-il les outils « constitutionnels » répressifs dont il dispose pour tenter de se maintenir en place et encadrer la suite des événements? Acceptera-t-il plutôt de modifier certains aspects de la Constitution de 1980? Les partis d'opposition qui ont réussi à s'unir pour s'opposer à Pinochet sauront-ils conserver la cohésion nécessaire pour résister aux embûches et obstacles de la période qui s'ouvre? Quel sera le jeu des alliances politiques? Évoluera-t-on vers l'affrontement et la rupture, ou plutôt vers la négociation d'un accord transitoire? Quels rapports les principales formations politiques pourront-elles maintenir avec leurs bases, et avec la jeunesse en particulier? Quelle sera la capacité de mobilisation des organisations syndicales, populaires et professionnelles?

Quelle sera la stratégie des institutions financières internationales, et des États qui ont le plus d'influence sur le régime chilien?

Voilà autant d'interprétations du NON et d'interrogations quant à l'avenir que la délégation québécoise a pu enregistrer à travers ses rencontres et ses échanges avec nombre d'organisations et de personnalités chiliennes.

La mission québécoise n'estime pas qu'il lui revient d'exposer ses spéculations face à toutes ces questions complexes, considérant plutôt que sa responsabilité est d'apporter ses observations à la conscience des organismes qui l'ont constituée, et à la connaissance de l'opinion publique.

Les observateurs québécois se sentent toutefois le devoir de souligner avec force que les conditions d'un retour à la démocratie au Chili sont encore bien loin d'exister de fait et en droit. S'il est indéniable que la victoire du NON a entrouvert un espace, le cheminement du peuple et des institutions chiliennes vers la démocratie et la justice sociale sera encore rempli de nombreux obstacles, de même qu'il devra être constamment appuyé par l'ensemble de la communauté internationale.

Le NON du 5 octobre: un appel pressant à la solidarité et à la coopération

La mission d'observation québécoise tient à souligner que la restauration de la démocratie chilienne est d'abord l'affaire du peuple chilien luimême. Toutefois, aucun peuple, aucun Etat ne peut vivre à l'écart de la communauté internationale. Le Canada tout comme le Chili sont membres de la communauté internationale et se retrouvent au sein de mêmes organisations ou tribunes internationales. De plus, il existe d'importantes relations d'affaires et de coopération entre nos pays respectifs.

Ayant constaté à quel point le régime de Pinochet a détérioré les droits et les conditions de vie de la majorité chilienne, et constaté aussi à quel point ce régime est honni de la part de très larges couches de la population chilienne, la mission québécoise

d'observation formule trois larges propositions d'action.

10) Tout d'abord, la mission québécoise remettra son rapport aux autorités politiques compétentes des deux paliers de gouvernement, les invitant à partager les observations recueillies et leur proposant d'adopter des positions politiques et des attitudes diplomatiques de nature à ne pas légitimer davantage le régime Pinochet, mais plutôt de nature à accompagner et encourager la démarche du peuple chilien vers la récupération de ses droits fondamentaux et la restauration de la pleine démocratie.

La mission québécoise estime qu'il y va de la responsabilité morale du Canada et du Québec que d'entretenir (ou d'adopter) une politique active d'ouverture et de coopération à l'endroit du peuple chilien, reflétant ainsi la conception que nous nous faisons en notre propre pays de la démocratie, des droits humains et des libertés d'association, d'opinion et d'organisation.

La délégation québécoise suggère en particulier que la diplomatie canadienne au Chili se fasse plus explicite dans le domaine de la défense des droits humains et dans l'encouragement de projets de coopération.

De façon concrète, le groupe québécois d'observation propose aux autorités canadiennes d'intervenir auprès des autorités chiliennes, tant au plan bilatéral qu'au sein des forums internationaux appropriés, en vue d'obtenir l'amnistie générale ² de l'ensemble des prisonniers politiques, ainsi que l'abrogation de l'actuelle Loi contre le terrorisme (No 18.314). Cette Loi contrevient au Pacte international sur les droits civils et politiques de l'ONU et à la Déclaration de San José des membres de l'Organisation des États américains.

20) Au plan de l'information, la mission québécoise a noté la faiblesse de la couverture du plébiscite du 5 octobre par l'ensemble des médias du Québec (sauf Le Soleil, Télémétropole et Radio Centre-ville). La mission comprend mal que des médias tels Radio-Canada de langue française et les autres grands quotidiens, n'aient pas jugé bon de prendre les moyens de refléter avec toute la profondeur nécessaire la situation chilienne.

La mission propose donc aux grands médias d'information, ainsi qu'aux organisations regroupant les professionnels de l'information, de prendre les mesures nécessaires pour mieux informer la population canadienne et québécoise, à travers les étapes déterminantes qui viennent.

30) Regroupant en majorité des représentants d'organismes syndicaux (CSN, CEQ, FTQ), professionnels, de coopération, de solidarité et de droits humains, la mission québécoise a pu constater l'engagement déterminé et admirable des organisations chiliennes travaillant dans les mêmes domaines; et comprendre le rôle vital joué par ces organisations dans la résistance à l'oppression du peuple chilien et dans la consolidation du fragile espace qui vient de s'entrouvrir.

La délégation québécoise propose donc à l'ensemble des organismes qui l'ont constituée, et aux autres organisations de même nature:

- (a) d'entreprendre ou de renforcer leur projet de coopération auprès des organisations chiliennes actives dans les domaines des droits humains, du syndicalisme, de la coopération, des professions et de l'information;
- d'intervenir dans le même sens dans les organisations internationales auxquelles elles ont accès;
- (c) de faire pression auprès des gouvernements canadien et québécois pour que les relations politiques, diplomatiques, économiques et de coopération entre notre pays et le Chili soient orientées de façon à appuyer la restauration d'une véritable démocratie de droit et de fait au Chili.

À ce propos, la délégation québécoise endosse la déclaration publique du regroupement des organisations de travailleurs et des collèges professionnels du Chili pour le NON parmi lesquels on retrouve la CUT, le Collège des professeurs, les avocats pour les prisonniers politiques, le personnel de la santé, les travailleurs sociaux, etc.

Cet appel demande la formation d'un gouvernement d'union nationale sans Pinochet, la dissolution de la CNI (services secrets) et de l'appareil répressif de ce régime, ainsi que la libération immédiate des personnalités suivantes: Clodomiro ALMEYDA, secrétaire-général du Parti socialiste, Oscar Guillermo GARRETON (du MAPU), Manuel BUSTOS et Arturo MARTINEZ, dirigeants de la CUT.

La délégation propose aux organismes qui l'ont constituée de reprendre à leur compte cet Appel, et demande aux autorités politiques compétentes d'intervenir dans le même sens.

go telesquiri a selesio	10.000 (10.000	PLEBISCITO	PRESIDENTE DE LA REPUBLICA	SEF 00
		Mell Mell	energia de la composição de la composição La composição de la composição d	0000000
CUNTO		249ED		
CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR O	AUGUSTO PINOCHET UGARTE		A LA EDUCACION CIVICA DE LOS CINLENOS	
	43 %	55 %		
WAGE	SI HAME TO SERVICE	NO	ALA	
DOBLEZ	and paradocal a material statemen	15.21	CACION C	
San Sentice in State			NVCA DE	
			HOSELY THE HEALTH STATE OF THE LOS CHIL	
The second second is		80	ENO.	N. CH.

Notons toutefois la participation de plusieurs églises canadiennes, à travers trois délégués du Comité inter-églises des droits humains en Amérique latine qui se sont joints à une délégation internationale d'églises.

^{2.} Il serait préférable d'utiliser le terme « indulgence », traduction libre de « indulto ».

L'encadrement constitutionnel du plébiscite

(Extraits du Rapport de mission de Claude Malette et Robert Saint-Louis, avocats, représentants de l'Association des juristes du Québec. Ce document sera publié intégralement par ses auteurs).

Extrait no 1

La doctrine de la sécurité nationale revue et améliorée

Sans faire une étude approfondie de cette doctrine, rappelons-en les grandes lignes afin de mieux apprécier la portée de la pérennité du pouvoir militaire que perpétue la constitution de 1980.

La doctrine de la sécurité nationale apparaît sur la scène politique du monde capitaliste en 1945 à la suite de la seconde guerre mondiale. Cette doctrine divise le monde en deux camps diamétralement opposés et mutuellement incompatibles: d'une part la civilisation occidentale et chrétienne que l'on qualifie de « monde libre » représenté par les États-Unis d'Amérique et ses alliés et, d'autre part, le monde communiste et athée représenté par l'URSS et ses pays satellites.

Cette doctrine considère qu'à l'intérieur de chaque pays se livre une guerre permanente entre les partisans du « monde libre » et ceux du « communisme », les conflits internationaux cédant ainsi le pas à une « guerre interne » qui n'aura de cesse tant que l'« ennemi interne » n'aura pas été liquidé.

Dans cette lutte contre cet
ennemi interne », les démocraties
sont faibles et elles assurent des garanties excessives au chapitre des droits
humains, de même qu'un espace
d'action exagéré pour la subversion par
le moyen de la reconnaissance de partis politiques de gauche. Selon cette
doctrine il est donc nécessaire d'instaurer des gouvernements forts et autoritaires, sous le contrôle et la conduite
des forces armées. Les forces armées
reçoivent la mission d'agir à titre de

rédempteurs de la patrie, affrontant et déroutant les forces subversives auxquelles l'on impute l'objectif d'asservir la nation sous la férule soviétique.

Cette doctrine de la sécurité nationale a servi à justifier une série de dictatures militaires en Amérique latine: au Brésil de 1964 à 1985, en Argentine de 1966 à 1973 puis de 1976 à 1983, en Uruguay de 1973 à 1984 et en Bolivie de 1971 à 1978.

La dictature de la junte militaire dirigée par le général Pinochet a tiré les enseignements des dictatures militaires des pays voisins, la plupart desquelles ont dû céder le pouvoir devant les forces de l'opposition populaire. En effet, en Amérique du Sud, il n'existait que deux pays en 1978 que l'on pouvait qualifier de démocraties: le Vénézuela et la Colombie. Tous les autres pays du continent sud-américain étaient régis par des dictatures militaires. En 1988, huit pays connaissent des gouvernements civils (Brésil, Équateur, Pérou, Uruguay, Argentine, Vénézuela, Bolivie et Colombie) tandis que seulement deux dictatures militaires subsistent, celles du Paraguay et du Chili.

L'on explique cette persistance de la dictature militaire chilienne par les corrections et les ajustements qu'a su apporter à sa dictature militaire le général Pinochet, en s'inspirant de l'expérience des défaites subies par les autres dictatures d'Amérique du Sud. Parmi ces « corrections » mentionnons 1º la personnalisation et la concentration du pouvoir entre les mains du Président, 2º le maintien effectif de sa fonction militaire, 3 ° la grande participation des militaires chiliens aux fonctions du gouvernement et 4º l'institutionnalisation des critères de base du régime autoritaire.

1. La personnalisation et la concentration du pouvoir

Selon la doctrine classique de la sécurité nationale, le pouvoir politique était exercé par les forces armées en tant qu'institution avec les conséquences suivantes:

- a) les décisions concernant la marche du pays se prenaient collectivement, par l'entremise des corps de généraux et d'amiraux des différentes branches des forces armées;
- b) les forces armées fonctionnaient comme un véritable parti politique à l'intérieur duquel les divergences d'opinion étaient admises et où existaient des mécanismes par lesquels une majorité de généraux et d'amiraux pouvaient faire valoir et imposer leur opinion au gouvernement en exercice; et,
- en conséquence, le président désigné était le mandataire de ces corps d'officiers et exerçait ses fonctions pour un terme limité en tenant nécessairement compte de la volonté de ses mandants.

Au Chili, ces aspects furent complètement modifiés au point de donner au général Pinochet la somme totale des pouvoirs et attributions. Lors du coup de 1973, le général Pinochet n'était que l'un des quatre membres en principe égaux qui formaient la junte et qui devaient agir à tour de rôle d'année en année à titre de président. Pinochet fut le premier à être nommé « Chef suprême de la Nation », ce qui, selon les termes de la constitution de 1925, était synonyme de Présidence de la République; un décret de 1976 attribua au général Pinochet le titre même de « Président de la République » et. par la suite, l'article 14 transitoire de la constitution de 1980 lui reconnut la Présidence pour un terme de huit

années, à compter du 11 mars 1981, avec possibilité de renouvellement.

Ces modifications aux règles du jeu suscitèrent des conflits au sein de la junte, entraînant la démission du général Gustavo Leigh en juin 1978. Ainsi, le général Pinochet sut personnaliser et concentrer tout le pouvoir politique entre ses mains, laissant les autres membres de la junte sans pouvoir réel pour contrôler les destinées du pays.

Cette concentration du pouvoir eut pour conséquence d'annuler toute capacité de correction des politiques du gouvernement de la part des forces armées, générant une soumission inconditionnelle au général Pinochet et inhibant toute critique ou désaccord.

2. Le maintien des fonctions militaires de Pinochet

Dans les autres dictatures inspirées de la doctrine de la sécurité nationale, au moment d'assumer les tâches de gouvernement, les militaires renonçaient à leurs fonctions militaires. Au contraire, au Chili, le général Pinochet s'est assuré le poste de Commandant en chef des forces de l'armée de terre, qui est la branche la plus importante des forces militaires au Chili.

Le maintien de ce poste militaire, et l'ardeur avec laquelle le général Pinochet sut s'acquitter de ses tâches de Commandant en Chef, lui ont permis de contrôler les nominations des officiers ainsi que la mise à la retraite de ceux qui ne se montraient pas inconditionnellement soumis à son commandement et la mise à l'écart d'éventuels adversaires du général.

Le fait pour Pinochet de se maintenir à la tête de cette importante branche des forces militaires fut certainement un élément clef dans la stabilité du régime issu du coup d'État de 1973.

3. La grande participation des militaires chiliens aux affaires du gouvernement

Une troisième caractéristique du modèle dictatorial chilien qui le distingue des autres régimes militaires de sécurité nationale est le nombre important de militaires en service actif qui exercent des fonctions importantes dans l'administration du pays.

Les militaires chiliens ont occupé de quatre à cinq fois plus de postes officiels que leurs homologues du Brésil, d'Argentine ou de l'Uruguay, qu'il s'agisse de postes d'intendants, de gouverneurs, de ministres, de soussecrétaires, d'ambassadeurs, etc.

Cette caractéristique du régime chilien aura permis aux militaires de carrière d'accéder à une série de postes du domaine politique, avec les avantages qui en découlent, ce qui aura permis de renforcer le ralliement au général Pinochet, de diluer les critiques et ainsi compromettre les forces militaires en faveur du général.

4. L'institutionnalisation des critères de base du régime autoritaire

La mesure avec laquelle le régime invoque en sa faveur les lois et les décrets, donnant ainsi l'apparence d'une légitimité institutionnelle, ne manque pas d'étonner les étrangers visitant le Chili. Cette caractéristique propre de cette « dictature constitutionnelle » est l'une des innovations les plus importantes introduites par le général Pinochet par rapport aux autres dictatures inspirées de la doctrine de la sécurité nationale.

Les dictatures « orthodoxes » ne se sont généralement pas préoccupées des lois et de leur propre légalité. Ainsi le général Franco avait gouverné l'Espagne pendant 40 ans sans jamais imposer ni proposer une constitution, sauf la promulgation d'une série de lois dites fondamentales; de même les militaires brésiliens, malgré leurs vingt années au pouvoir, se contentèrent de quelques lois institutionnelles disparates pour réglementer les affaires de l'État. Les militaires ne proposèrent aucune nouvelle constitution en Argentine ni en Uruguay.

Dans le cas du Chili en revanche, dès les lendemains du coup d'État, la junte se préoccupa de trouver un fondement dit juridique pour tenter de se justifier et d'obnubiler le fait de son accession au pouvoir par le renversement d'un régime constitutionnel.

La tradition fort légaliste du peuple chilien y comptait sans doute pour beaucoup. Dès le 11 septembre 1973, la junte émit une déclaration en quatorze points justifiant la légalité de son intervention et, le 23 décembre 1975, elle approuva un document intitulé « Objectif national du Gouvernement chilien », lequel devait servir de fondement aux diverses politiques qui sont depuis implacablement poursuivies. Aussi, entre 1973 et 1979, plusieurs décrets-lois constitutionnels furent adoptés par la junte.

L'oeuvre « la plus originale » de la junte fut la mise au point de la constitution de 1980. Rarement a-t-on vu un exemple aussi clair d'un document constitutionnel conçu jusqu'à ses moindres détails pour le service des idées et du maintien au pouvoir d'une personne déterminée.

Extrait no 2

OBSTACLES CONSTITUTIONNELS AU RÉTABLISSEMENT DE LA DÉMOCRATIE

Les véritables organes du pouvoir selon la constitution de 1980

En réalité, à moins de changements constitutionnels, le pouvoir réel sera exercé non pas par l'autorité élue par le peuple, mais par trois organes voués au maintien du statu quo et à la mise en application de la doctrine de la sécurité nationale; ce sont: le Conseil de sécurité nationale, le Tribunal constitutionnel et les sénateurs désignés.

1. Le Conseil de sécurité nationale

Il s'agit d'une junte militaire « élargie »; en seront membres sept « gardiens » de l'ordre et « protecteurs » de la démocratie, à savoir les commandants en chef des trois forces armées (armée de terre, la marine et l'aviation), le commandant en chef des carabiniers (ces quatre personnages forment la junte qui est au pouvoir depuis 1973), le président de la Cour suprême, le Président de la République et le Président du Sénat. Parmi ce groupe, seul le Président de la République est un élu du peuple et la junte militaire y est représentée en majorité absolue.

Ce conseil aura le pouvoir d'intervenir en toutes matières, et de faire des représentations à l'instance appropriée concernant toute personne ou organisme de l'État, secrètement ou non. Même les actes du Président de la République pourront être mis en cause par le Conseil de la sécurité nationale.

2. Le Tribunal constitutionnel

Ce Tribunal sera formé de sept juristes dont trois membres de la Cour suprême, deux membres avocats désignés par le Conseil de sécurité nationale, deux autres nommés par le Président de la République et le dernier, par le Sénat.

Les attributs essentiels de ce Tribunal seront d'appliquer l'article 8 de la constitution de 1980 (ses décisions à cet égard seront finales et sans appel); il aura le pouvoir de déclarer inaptes les ministres et les parlementaires élus, et il aura juridiction pour se prononcer sur la constitutionnalité des lois et décrets du gouvernement.

Il est à noter au passage que l'article 8 pourra être appliqué par le Tribunal constitutionnel à l'encontre même du Président de la République, en cas d'atteinte par ce dernier à l'ordre institutionnel de la République.

3. Les sénateurs désignés

La constitution de 1980 prévoit que le tiers des sénateurs seront désignés et non pas élus par la population; deux d'entre eux seront désignés par le président, cinq autres par la Cour suprême (dont trois parmi ses propres membres) et deux par le Conseil de sécurité nationale. Seront aussi membres d'office le général Pinochet luimême (qui en sera membre à vie) ainsi que chaque ex-président de la République.

Lorsque l'on considère le quorum requis pour l'adoption des lois dites « lois organiques constitutionnelles », l'on voit combien pourra être important le vote de cette minorité de sénateurs désignés et combien la constitution de 1980 demeurera en conséquence difficilement modifiable et très certainement irréformable dans le sens d'une véritable démocratisation du pays.

Cas de violation des droits humains (mars 1981 - avril 1988)

155 617

Dénonciations reçues concernant:

Morts	405
Tentatives d'assassinats	1 317
Relégations	1 180
Tortures	1 518
Traitements cruels et inhumains	4 954
Menaces	4 285
Disparitions de détenus	6
Séquestrations	201
Détentions individuelles	5 427
Détentions durant des	
manifestations	36 666
Détentions durant des	
opérations dans des quartiers	
populaires	59 961
Détentions par abus de	
pouvoir et autres	42 697
Total des violations des droits	

humains dénoncés en 6 ans

et 10 mois

Ces chiffres représentent une moyenne de 5 morts et 16 homicides ratés chaque mois, un torturé tous les deux jours et deux personnes soumises à des traitements cruels et inhumains chaque jour.

(Selon le relevé de la Commission chilienne des droits humains)

Bilan économique et social du régime militaire

Le quotidien **La Epoca** a publié le 30 avril 1988 un bilan économique et social de la période 1974-1987, soit les années du régime militaire de Pinochet. Les données qu'on y trouve proviennent de plusieurs organismes internationaux et de l'Institut d'économie du Chili; elles ont été regroupées par la Corporacion de Investigaciones economicas para Latino-America (CIEPLAN).

Une première série de données établit un parallèle économique entre la période 1960-1970 et les années 1974-1987, en pourcentage annuel moyen.

1960-1970 1974-1987

La croissance économique moyenne	4,4	2,6
Cette croissance fut constante dans les années '60, alors que depuis 1974, il y eut une suite de hausses et de chutes brusques du PNB. Cette croissance a été moindre et plus irrégulière que celle de l'ensemble latino-américain.		
Le taux d'investissement annuel	20,2	15,2
Cette donnée exprime le % du PNB qui est destiné à l'amélioration de la capacité de production.		
La production du secteur industriel	5,5	0.8
La production du secteur agriculture, pêches et	24	40
mines	3,4	4,0
Les exportations	3,6	8,0

Le Chili se situe au 3e rang des huit principaux pays d'Amérique latine (derrière le Mexique et le Brésil) pour ce qui est de l'augmentation de son volume d'exportation depuis 1970 (2,8 fois) Ces trois dernières données illustrent le changement d'orientation du développement économique. Il s'agit d'un retour à l'exploitation des ressources primaires et à l'exportation.

 Depuis 1973, la dette externe est passée de neuf milliards de dollars à plus de vingt milliards de dollars. En 1970, la dette externe équivalait à 2,8 fois les exportations; en 1987, la dette équivaut à 3,9 fois les exportations. Cette donnée démontre à quel point a diminué la capacité de payer du pays. En 1987, la dette externe moyenne par habitant était de 1 692,00\$ pour le Chili et de 1 070,00\$ pour les huit principaux pays d'Amérique latine.

Une deuxième série de données apporte un éclairage sur le pouvoir d'achat et les conditions de vie de la population chilienne.

Le niveau de consommation par habitant s'est élevé de 1,5 % par année de 1960 à 1970, et a diminué de 1,2 % par année de 1974 à 1987, pour un déficit de 8 % en 17 ans (1970-1987).

Le pouvoir d'achat des salariés et des rémunérations est en 1987 de 15 % inférieur à celui de 1970.

Le pouvoir d'achat du revenu minimum est tombé de plus de 40 % depuis 1982, ce qui place le Chili au dernier rang des huit principaux pays d'Amérique latine. Le niveau moyen des pensions a été de 8,5 % inférieur pour la période de la dictature, au niveau des années 1960-70.

Le taux d'inflation des années '60 a été de 26,6 %; celui de la période de 1974-1981 de 125,8 %, et celui des sept dernières années est tombé à 21 %, ce qui est l'un des niveaux les plus bas de la région.

Le niveau de chômage officiel est de l'ordre de 20 % depuis 1974, avec un sommet de 34,6 % en 1983, alors qu'il était de 6,4 dans les années soixante.

Pour ce qui est du chômage urbain, le Chili détient de loin le record latino-américain.

La moitié des nouveaux couples n'ont pas pu acquérir **un logement** depuis 1974; dans les années '60, 14 % seulement étaient dans cette situation. Plus d'un million de familles n'ont pas de logement.

22 % de la population s'accapare de 62 % du PNB; 80 % doivent se satisfaire des 38 % qui restent.

Cinq millions de Chiliens vivent dans la pauvreté, soit 40 % de la population.

Une troisième série de données porte sur les dépenses sociales du pays.

En éducation

Le budget de l'éducation par habitant de 1985 est inférieur de 24 % à celui de 1970.

En santé

Le budget de la santé par habitant de 1985 est inférieur de 36 % à celui de 1970. La malnutrition atteint 22 % des moins de 14 ans dans les quartiers populaires.

En logement

Le budget du logement par habitant de 1985 est inférieur de 34 % à celui de 1970.

En sécurité sociale

De 1974 à 1980, il y eut diminution par rapport au niveau de 1970. De 1981 à 1985, ce budget a atteint un niveau supérieur de 8 % à celui de 1970, à cause de l'augmentation du nombre de pensionnés.

Que retenir de l'ensemble de ces données?

Le modèle de développement économique du Chili a été modifié durant les quinze dernières années: retour à l'exploitation des ressources primaires et accentuation de l'exportation de produits non manufacturés.

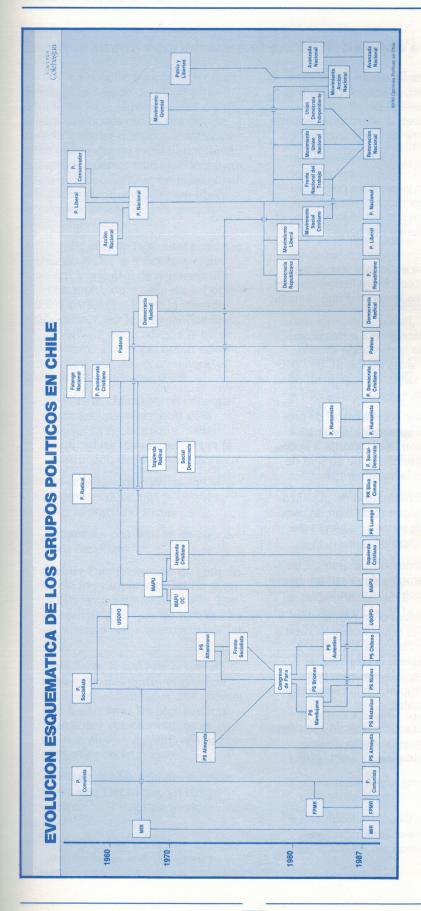
L'inflation a été contrôlée depuis quelques années, mais le chômage est fort élevé, le pouvoir d'achat et le niveau de consommation de la majorité sont à la baisse. Les conditions sociales se dégradent. La polarisation économique et sociale augmente rapidement.

Il faut noter encore que les données fournies ne sont que des moyennes, à l'intérieur desquelles se trouvent des sous-groupes dont la situation est beaucoup plus difficile.

Ainsi au plan alimentaire, les disponibilités de calories et de protéines per capita ont diminué de 7,2 % et 15,9 % respectivement, de 1970 à 1987; mais des enquêtes ont montré que 40 à 50 % des familles de certains secteurs du grand Santiago souffraient d'un déficit calorifique de 30 % et plus 1.

Le modèle économique imposé par la dictature a donc accentué les inégalités économiques et sociales au sein de la société chilienne, ce qui s'est ajouté à la détérioration des termes des échanges internationaux. Ainsi, c'est la majorité qui a porté le fardeau de la libéralisation à outrance du marché: cette majorité dispose de moins de biens et de services publics moins accessibles et de moindre qualité.

^{1.} Source: Humberto Vega F., Revista MEN-SAJE, juin 1988.



Les projets politiques de Pinochet et de l'opposition

- Selon la présentation qui en a été faite le 11 septembre 1988, le projet de Pinochet peut se résumer comme suit:
- La mise en place progressive d'une démocratie participative. Cependant, cette démocratie devra échapper à la voracité partisane et aux appétits totalitaires.
- La mise en place d'un régime présidentiel, sous la tutelle du Conseil de sécurité nationale, dans le cadre d'une démocratie dite « protégée ».
- Un Congrès représentatif sera élu; des conseils régionaux de développement sont établis et des conseils communaux de développement sont prévus.
- Une Banque centrale autonome sera créée pour assurer la gestion des finances publiques et prévenir les tentations inflationnistes.
- Le régime économique sera fondé sur l'initiative privée et l'ouverture extérieure, y compris vers le bassin du Pacifique.
- L'économie sera basée sur la liberté du marché.
- Les entreprises ont la responsabilité de générer le bien-être collectif.
- On visera à enrayer la pauvreté extrême; on favorisera les jeunes, les personnes, les personnels professionnels et techniques.
- On favorisera le déplacement des Chiliens vers le sud où de nouvelles terres sont accessibles.

- 2. Les grandes lignes du projet de l'opposition, telles que présentées à la mi-septembre par un groupe d'intellectuels d'orientation marxiste et chrétienne dans un document intitulé « Chile, une esperanza », sont les suivantes:
- La mise en place d'un gouvernement démocratique, élu par le peuple, sans exclusivité idéologique; et reconnaissance des partis politiques.
- L'économie nationale sera de type « mixte », combinant l'effort privé et public, dans le cadre d'une stratégie nationale.

La priorité sera accordée à la satisfaction de la demande sociale dans les domaines du travail, de l'éducation, de la santé, du logement, de l'alimentation.

- Il y aura une combinaison de production dirigée vers l'intérieur et d'exportation, avec priorité à la coopération internationale au sein de l'ensemble latino-américain.
- Il y aura combinaison de planification stratégique et de marché, avec un effort de modernisation et de progrès technologique.
- Mise de l'avant d'une stratégie de développement démocratique basée sur la participation populaire.
- Mise de l'avant d'un programme national des droits humains: droit à la vie, à la liberté, à la justice, à l'égalité; lutte à la pauvreté, à l'ignorance, à la maladie; promotion de l'emploi, de la coopération internationale.

(Résumé d'un article intitulé « Le oferta de Pinochet y el proyecto de la Izquierda », **Analisis**, 3-9 oct. 1988.)

Le programme économique et social des forces pour le NON

La bataille pour le NON était menée sous l'égide du « Comando pour le NON », formé de seize organisations politiques qui en ont décidé ainsi le 2 février dernier. Ce regroupement comprend un éventail politique qui va de la démocratie chrétienne aux divers partis socialistes, en passant par la Gauche chrétienne, le parti libéral, le parti humaniste, le parti pour la démocratie, etc.

En plus de faire front commun autour du NON le 5 octobre, cette coalition a organisé de gigantesques manifestations, dont celle du 1er octobre à laquelle s'est jointe la mission québécoise. C'est le dirigeant de la DC, P. Aylwin, qui a adressé le message unitaire. Cette opposition a formulé un programme économique et social en 21 points que voici:

- 1- Réduire le chômage, en encourageant les investissements et la croissance économique et en relançant les travaux publics et la construction de logements sociaux.
- 2- Élever le salaire minimum et augmenter les dépenses publiques dans le domaine social.
- 3- **Indexer** les pensions et les allocations familiales.
- 4- Freiner l'augmentation du coût de la vie par l'application stricte d'un programme anti-inflationniste, tout en veillant à ce que les secteurs les plus défavorisés n'en fassent pas les frais.
- 5- Remplacer le système actuel de règlement des dettes et protéger les épargnes familiales, afin d'éviter que les secteurs les plus pauvres consacrent des proportions de plus en plus élevées de leurs revenus au règlement de leurs dettes.
- 6- Légiférer sur les prix des services d'eau et d'électricité, en tenant compte qu'il s'agit de services essentiels.
- 7- Reprogrammer les dettes accumulées des familles et des petites entreprises.

- 8- Mettre sur pied un système de sécurité sociale solidaire, par le biais d'un Fonds provisionnel de solidarité.
- 9- Veiller à la sécurité personnelle des citoyens et à la réadaptation sociale afin de prévenir et d'enrayer la délinquance, la narcomanie et la prostitution.
- 10- Consacrer l'égalité et le respect des droits des femmes au niveau juridique et créer des programmes s'adressant à leurs problèmes spécifiques.
- 11- **Répondre aux problèmes des jeunes:** formation, travail, loisirs, logement...
- 12- Développer l'éducation, la science et la technologie par:
 - l'accès universel et égalitaire à l'éducation;
 - l'autonomie universitaire;
 - la recherche scientifique et technologique;
 - la formation et valorisation des enseignants;
 - les programmes de déjeuners scolaires, de bourses d'études et de soins de santé pour les élèves.
- 13- Améliorer la santé publique en assurant l'accès aux soins de santé pour l'ensemble de la population et en remettant sur pied un système national de santé efficace, moderne et complet.
- 14- Régler le problème du logement par:
 - la construction de logements sociaux et la mise sur pied de programmes d'accès à la propriété;
 - un système d'épargne et de crédit-logement;
 - une priorité accordée aux services urbains essentiels pour les quartiers défavorisés.

15- Réformer les lois du travail par:

- la fortification des organisations syndicales;
- des négociations collectives par secteur d'activité et la mise en vigueur effective des conventions;
- la consécration du droit de grève sans préjudice aux recours d'arbitrage et de médiation;
- la stabilité d'emploi et la mise en vigueur de normes du travail.
- 16- Appuyer l'initiative privée destinée à augmenter l'investissement, la productivité et la compétitivité de l'entreprise chilienne. Stimuler les exportations et substituer les importations sans imposer de protectionnisme exagéré.
- 17- Appuyer en ce sens les petites entreprises, les coopératives et les entreprises autogérées.
- 18- Développer et soutenir la population rurale par le rétablissement de mécanismes de syndicalisation rurale, l'appui aux petits producteurs et la protection des travailleurs agricoles et saisonniers et des minorités ethniques.
- 19- Renforcer les associations professionnelles en rétablissant leurs pouvoirs de contrôle interne, l'affiliation obligatoire et la consultation.
- 20- Élargir la participation sociale par la démocratisation et la décentralisation de l'État.
- 21- **Protéger l'environnement** et les ressources naturelles.

Positions de la Gauche unie (juin 1987 - septembre 1988) Résumé du Manifeste de la Gauche unie (26 juin 1987)

Les partis qui souscrivent à ce Manifeste ont décidé de se concerter pour provoquer la fin du présent régime et pour mettre en route les changements démocratiques nécessaires. L'unité de la Gauche se nourrit de notre aspiration commune à un socialisme pluraliste et de notre volonté de rétablir la démocratie en ce pays.

1. Une Gauche unie pour la démocratie et le changement

Les partis populaires regroupés dans la Gauche unie représentent la classe ouvrière, les paysans, les petits et moyens producteurs, les milieux populaires, les jeunes, les femmes, les peuples indigènes, les travailleurs de la science et de la culture, et tous ceux qui luttent pour la justice et la liberté.

Travaillant dans le respect du pluralisme idéologique, nous désirons construire une vaste mobilisation nationale autour des objectifs suivants:

- mettre un terme à la dictature et reconstruire une société démocratique fondée sur la souveraineté populaire et les droits humains;
- restaurer la dignité du Chili comme peuple et nation, en exigeant justice et réparation à l'endroit des violations de droits humains, en mettant fin à la concentration de la richesse aux mains d'une minorité, en rétablissant la souveraineté du Chili sur ses ressources naturelles et ses industries de base;
- se sortir de la doctrine de la sécurité nationale selon laquelle les forces armées ont déclaré la guerre au peuple;
- construire et développer un mouvement populaire enraciné dans des organisations professionnelles et régionales.

Nous bâtirons une force sociale et politique majoritaire déterminée à obtenir la liberté, la justice, la démocratie et le socialisme.

2. Notre cadre stratégique

Notre premier ressort sera la mobilisation unitaire et permanente de la plus large concentration possible des secteurs sociaux et politiques partageant nos objectifs. Cette mobilisation de caractère national se fera dans la perspective de la désobéissance civile et de la rébellion.

Il faut rompre avec l'ordre établi par la constitution de 1980 et le terrorisme d'état.

Nous ne sommes pas disposés à accepter une sortie de crise selon les termes de la constitution illégitime de 1980.

Sur la base d'une mobilisation démocratique large et unitaire et dans le cadre d'un rapport de forces favorable, nous n'écartons pas l'idée d'une négociation avec les forces armées qui aurait pour objectif de remettre au peuple le plein exercice de sa souveraineté.

Nous rejetons catégoriquement la Loi des partis politiques et nous croyons que la décision de toutes les forces d'opposition de ne pas s'inscrire comme partis stigmatiserait le caractère illégitime de la dictature.

Nous rejetons la violence, le terrorisme et la militarisation du pays. Notre politique de rupture démocratique se fonde sur l'organisation et l'unité des secteurs populaires.

3. Notre vision de la transition

La pleine souveraineté de notre peuple passe par:

- l'instauration d'un gouvernement provisoire d'urgence nationale reflétant un large consensus des forces démocratiques;
- la tenue d'élections libres et démocratiques de toutes les autorités politiques de l'État: la Présidence, l'Assemblée ou le Congrès constitutif, avec la garantie de participation pour tous les secteurs politiques.

La transition comporte les tâches suivantes:

- remplacer la constitution de 1980 par une nouvelle Charte fondamentale:
- rétablir les libertés publiques et les droits humains, libérer les prisonniers politiques, mettre fin à l'exil, etc:
- dissoudre tous les organes répressifs du présent régime;
- démocratiser les forces armées, les retourner à leurs activités professionnelles sous le contrôle du pouvoir politique et mettre fin à la doctrine de la sécurité nationale;
- démocratiser le pouvoir judiciaire;
- identifier, juger et punir les auteurs de violation des droits humains, et réparation des torts causés aux victimes;
- entreprendre la démocratisation de l'État, dans ses fonctions de direction et de contrôle de l'économie, dans une perspective redistributive;
- élaborer un plan économique d'urgence pour combattre le chômage, relever les rémunérations et les pensions, affronter le problème de la faim et de la dette externe.

4. La nécessité d'un consensus national

Nous lançons un appel à l'ensemble des forces démocratiques pour bâtir un consensus national autour:

- d'un accord constitutionnel:
- d'un accord sur les droits humains;
- d'un accord de justice sociale.

Nous adhérons à l'appel de l'Église pour une réconciliation basée sur la vérité et la justice.

5. Ce qu'il faut faire maintenant

- Mobilisation sociale autour des revendications populaires.
- Mobilisation pour des élections libres et démocratiques.
- Mise sur pied d'un Comando de lutte à cet effet.

Signataires pour la Gauche unie:

Gauche chrétienne Mouvement d'action populaire unitaire (MAPU) Mouvement de la Gauche révolutionnaire (MIR) Parti communiste du Chili Parti radical du Chili Parti socialiste historique Parti socialiste du Chili

(Le 26 juin 1987)

La Gauche unie: pour le NON, pour la démocratie

(le 20 juillet 1988)

Le processus plébiscitaire ne se réalise pas dans des conditions démocratiques puisqu'il se tient sous l'empire de la constitution de 1980.

La Gauche unie appelle le peuple chilien à voter NON au plébiscite, pour rejeter Pinochet et son régime dictatorial, et pour obtenir des élections libres.

La Gauche unie rappelle que Pinochet ne disparaîtra pas sans une large mobilisation sociale, seul moyen d'en arriver aux changements démocratiques nécessaires. **N.B.** Le MIR apprécie le caractère de rupture de cet appel, mais ne prend pas position sur l'aspect électoral du plébiscite.

Non au Régime

(Déclaration publique du 29 septembre)

Le Comité politique de la Gauche unie:

- est convaincu de la victoire prochaine du NON et y voit un pas décisif pour tous les démocrates dans la défaite de la dictature;
- lance un appel particulier aux forces armées, leur demandant de profiter de la victoire du NON pour renouer avec le peuple chilien;
- appelle à une large mobilisation pour la défense du NON du 5 octobre et pour l'obtention d'élections libres;
- se déclare disposé à travailler dans le cadre de l'opposition à la poursuite des objectifs communs.

Notes sur la Centrale unitaire des travailleurs

- La CUT est dirigée par un Conseil général de 45 membres provenant des grands secteurs industriels (textile, cuivre, pétrole, construction), de services (banques, enseignement, transport), et ruraux (etc.). Seize (16) dirigeants, dont le président, sont de la DC; douze (12) sont du PC; huit (8) sont du PS Almeyda dont le secrétaire général; quatre (4) sont du MAPU; trois (3) sont du PS Nuñez et deux (2) autres de divers groupes politiques.
- Dans sa Déclaration de principes, la CUT:
 - Se définit comme unitaire, représentative, pluraliste, autonome, humaniste et démocratique; elle vise l'unité de tous les travailleurs de la ville, de la campagne et de la mer, sans exclusivité idéologique ou autre.
 - Se présente comme pleinement autonome face à l'État, à l'Église, aux partis politiques et aux influences étrangères.
 - Veut assurer le respect et le développement du travailleur comme personne humaine et lutter contre l'exploitation, tout particulièrement des femmes et des jeunes.
 - Veut lutter pour le droit à un travail digne et stable, à une rémunération juste, à des conditions de vie correctes, etc.
 - Pratiquera la démocratie interne (consultation de la base, élections libres, participation des femmes, protection des minorités).
 - Reconnaît la grève comme l'expression légitime la plus grande de la lutte ouvrière, et considère la mobilisation sociale comme un outil indispensable.
 - Luttera pour l'indépendance nationale, les libertés démocratiques, le respect des droits humains, la justice et le changement social.

- Luttera pour les droits du peuple mapuche et des minorités ethniques.
- Luttera pour la préservation du patrimoine national et des entreprises publiques, tout en reconnaissant la place de plusieurs types de propriété.
- Luttera pour une démocratie à base de participation sociale.
- Favorisera les rapports internationaux, d'abord en Amérique latine et aussi avec tous les organismes luttant pour la justice, la paix et le développement.
- La CUT est actuellement amputée de deux officiers dont le président, Manuel Bustos et le deuxième vice-président, Arturo Martinez, condamnés à 541 jours d'exil intérieur pour avoir recommandé la grève (avant la naissance de la CUT).

La CUT a besoin d'appuis extérieurs et de financement afin de lui permettre d'avancer au plan syndical. Aucun des officiers n'est libéré à plein temps. Ils doivent être en mesure d'obtenir des libérations de leurs employeurs afin d'exercer leurs fonctions syndicales. Cependant, dans le cas des deux officiers en exil, la CUT essaie de trouver des moyens de subvenir aux besoins de ces deux camarades.

La CUT a donné son appui au NON, sauf qu'elle n'était pas impliquée directement car la coalition pour le NON était composée d'organisations et de formations politiques.

La CUT, dans le cadre de la victoire du NON, prétend qu'un changement rapide s'impose, que le recours au processus électoral et des changements à la constitution sont nécessaires afin que la démocratie revienne rapidement et cela, pour sauvegarder les acquis de cette victoire.

Notes sur le Colegio de Profesores et l'éducation au Chili

 Le Colegio représente actuellement environ 105 000 membres sur un maximum de 140 000. L'équipe dirigeante a été élue en 1987 et compte quinze personnes. La liste menée par le président Verdugo du courant DC a obtenu 49 % du vote populaire et détient sept sièges; la liste de la Gauche menée par des éléments PC a obtenu 20 % et détient trois sièges. La Droite a obtenu 30 % et compte cinq sièges. Il y a eu « accord de gouvernement » entre le courant DC et la Gauche, ce qui leur assure dix sièges sur quinze.

Le Colegio a été admis au sein de la CUT lors de la fondation de celle-ci en août dernier; il y détient six des quarante-cinq sièges du Conseil national de cette centrale.

Cette demande d'adhésion à la CUT a été décidée par une assemblée spéciale du Colegio et a suscité de vifs débats quant à l'orientation professionnelle de l'organisation.

En région, on nous a dit que cette adhésion à la CUT est considérée comme une réalisation importante, mais qu'elle fut concrétisée sans que le débat ne rejoigne vraiment la base.

Encore là, un travail intense s'impose au plan de l'animation syndicale et de la participation tant aux affaires du Colegio que de la CUT.

 Au plan international, le Colegio pratique une politique de relations ouvertes avec tous les courants, car il dit avoir besoin de l'appui de tous. Il n'a pas l'intention de s'affilier à court terme. On nous a dit que le Secrétariat professionnel international de l'enseignement (SPIE) est la seule organisation internationale à avoir suivi la situation depuis six mois (quatre missions), et à avoir envoyé une mission d'obser-

- vation pour le plébiscite (30 personnes).
- Face au plébiscite, le Colegio tout comme la CUT et les autres Colegios professionnels - a mis sur pied une structure parallèle, soit son « Comando du NON », de facon à ne pas y engager la structure officielle de l'organisation. Le Comando du NON du Colegio est l'un des plus forts du pays, présent dans les 13 régions et les 40 provinces, ainsi que dans 182 communes sur 370, rejoignant ainsi 92 % des membres. Cette structure de mobilisation a été mise en place pour le plébiscite et pour défendre son résultat.

L'éducation au Chili

Le système d'éducation du Chili s'est apparemment détérioré depuis quinze ans. Le taux de scolarisation des 6-14 ans était de 93,7 % en 1987 et de 94,5 % en 1970. Pour l'ensemble de la population de moins de 24 ans, le taux de fréquentation était de 52,9 % en 1973 et de 53,4 % en 1987. Comment alors le régime peut-il parler de « succès » en éducation, se demande le Colegio.

On sait que depuis quelques années, le régime a entrepris la municipalisation de l'enseignement, ce qui signifie le démembrement du système national que connaissait le Chili. Or, les municipalités sont menées par des « maires » nommés par la Junte. Ce système instaure ainsi un régime de contrôle autoritaire direct sur l'éducation. Environ 10 000 enseignants ont été mis à pied et il pourrait y en avoir encore plusieurs milliers. Donc, beaucoup de chômage et de problèmes sociaux chez le personnel enseignant. Beaucoup d'inquiétude aussi.

La municipalisation a entraîné une différenciation des écoles selon les ressources disponibles dans chaque milieu. On a transféré le sousfinancement et les déficits aux parents. L'école privée est devenue la solution pour les familles qui en ont les moyens.

On a constaté une désaffection à l'endroit de l'éducation, du sens patriotique réel et du sens civique. L'éducation ne rejoint plus les jeunes dans leur milieu réel; c'est devenu superficiel et de moindre importance.

Dans quelques régions, les enseignants ont créé, avec les parents et les étudiants, des « concertations pour la défense de l'éducation », dont les demandes sont:

- la restauration de la démocratie,
- la restauration du rôle de l'État,
- une augmentation du budget de l'éducation.

Au plan des conditions de travail, la municipalisation a créé une situation confuse et pénible caractérisée par:

- l'insécurité et l'instabilité dans l'emploi: un renvoi est possible sur simple avis des autorités;
- la perte de plusieurs acquis, telles l'augmentation triennale, la retraite selon l'ancienneté, la priorité aux postes, etc.;
- des procédures de nomination fondées non sur des concours, mais sur le favoritisme et l'arbitraire, ce qui engendre la soumission servile des uns et la méfiance généralisée;
- une situation salariale déplorable et inégale;
- la perte de l'ancienneté en cas de changement d'employeur;
- la perte de la fierté du personnel, de leur propre estime de leur travail.

On nous a expliqué que depuis quinze ans s'est constituée une nouvelle génération d'enseignants qui n'ont en rien connu les valeurs de solidarité, de loyauté, d'unité; mais qui, au contraire, sont imbus d'individualisme et d'un esprit de gain à court terme et à tout prix. Dans ses représentations récentes auprès du ministre de l'Éducation, le Colegio a demandé:

- la promulgation d'un statut de l'enseignant (estatuto docente) définissant les droits et obligations, les conditions d'emploi et de carrière, les conditions de travail, la rémunération, la sécurité sociale, le perfectionnement;
- le rétablissement du statut d'employé public pour les enseignants transférés des municipalités à des corporations privées et la fermeture de ces dernières selon les termes d'une décision judiciaire récente;
- 3. la récupération de la propriété et de l'administration du Service du bienêtre des enseignants, dont l'Hospital del Profesor, constitué par les cotisations du personnel depuis 1960 (0,25 % du salaire).

En résumé, le Colegio demande que l'éducation redevienne un véritable service public et ne soit plus un objet de marché.

Le Colegio entend mener cette lutte en concertation avec les universités, les étudiants, les fonctionnaires et les travailleurs (depuis son entrée à CUT).

Déclaration publique du Collège des médecins du Chili sur le plébiscite (approuvée par le Conseil général)

Depuis 15 ans, notre pays a connu une situation d'exception aux plans politique, social, économique et culturel, qui a provoqué une limitation majeure des droits et libertés, collectifs et individuels, et entraîné des écarts croissants entre des minorités puissantes et la majorité appauvrie, réprimant ainsi l'expression de nos valeurs fondamentales.

Dans ce cadre restrictif, les problèmes de santé de notre population se sont aggravés, atteignant aussi les médecins et les autres professionnels du secteur. Étant donné l'importance de cette situation, notre profession n'est pas demeurée et ne compte pas demeurer indifférente.

Nous avons signalé à de nombreuses reprises que ce régime enfreint systématiquement les droits humains; notre peuple est laissé sans défense devant des actes de terreur et la répression constante qui ne cessent de s'exercer. Les médecins n'ont pas échappé à cette réalité; plusieurs de nos collègues, à des degrés divers, ont été persécutés pour avoir pensé différemment ou avoir agi selon notre Code d'éthique. De plus, nous avons constaté avec tristesse et indignation que certains de nos collègues - généralement liés aux forces armées et de l'Ordre -, que notre Collège a jugés et sanctionnés, ont tout de même participé à des actes de torture ou à des traitements dégradants contre des femmes et des hommes de ce pays.

Nous soutenons que les changements survenus dans la politique de santé, qui réduisent le rôle de l'État à une fonction subsidiaire, ont généré de grandes différences au plan de l'accessibilité, une détérioration sérieuse du service envers les plus défavorisés et l'ingérence du pouvoir politique dans le domaine de la santé, à travers le processus de municipalisation.

Nous avons souligné maintes fois que la rémunération des médecins qui travaillent dans le système national des services de santé (SNSS), et tout particulièrement dans les hôpitaux cliniques universitaires - où la rémunération atteint à peine 50 % du niveau du SNSS - est indigne et n'est concevable que grâce à la vocation d'attachement des personnels à leurs services. Nous rappelons que la grande majorité des médecins fonctionnaires du pays travaillent dans les services et hôpitaux mentionnés ci-dessus.

Nous avons dénoncé à satiété les conditions précaires et insuffisantes où se réalise le travail médical. Ces conditions affectent les services de santé, tant dans leur variété que dans leur qualité et efficacité.

Nous continuerons à demander que les tarifs de la médecine libre soient établis à un niveau adéquat et que l'État aide les usagers de façon juste et équitable, comme l'ont fait les gouvernements antérieurs.

Nous avons vu augmenter le chômage médical, phénomène inconnu antérieurement. De plus, la formation post-graduée et le perfectionnement en sont arrivés à dépendre de plus en plus de la capacité économique de chacun.

Sous le régime actuel, le Collège des médecins s'est vu retirer d'importantes prérogatives, dont la surveillance éthique de ses membres, la fixation des tarifs, l'appartenance obligatoire, etc.

Tout au long des sept dernières années, nous n'avons pas cessé de dénoncer cette situation, sans que l'on nous prête attention.

Nous réaffirmons encore une fois que le retour à la démocratie ouvrira la voie à une solution de ces problèmes. Ce n'est que dans une société où la liberté, la justice et la participation sont des droits civils indéniables qu'il est possible de trouver une réponse solidaire et satisfaisante aux besoins de notre peuple.

Aussi, nous déplorons que le prochain plébiscite revête un caractère de confrontation qui n'aide en rien à la réconciliation nationale, tant de fois demandée par la Conférence épiscopale, les Collèges professionnels universitaires et d'autres organismes.

Le Collège médical du Chili, en tant qu'organisation professionnelle liée à la vie nationale, a une tradition d'engagement civique qui n'est plus à démontrer et dont il tire l'autorité morale pour se prononcer comme il vient de le faire au sujet de la décision que la population et les médecins doivent prendre le 5 octobre prochain.

Nous invitons chaque médecin du pays à réfléchir objectivement et sérieusement à la réalité qu'il a eu à vivre ces dernières années, tant comme citoyen que comme professionnel.

En conséquence, nous concluons en disant que la manière de faire valoir son droit de citoyen consiste à voter lors du prochain plébiscite.

Notes sur le Vicariat de la solidarité

Le Vicariat de la solidarité est l'organisme de l'Église de Santiago chargé de mettre en oeuvre la « Pastorale de la Solidarité ». Créé en janvier 1976 par l'Archevêque de Santiago de cette époque, le Cardinal Raul Silva Henriquez, le Vicariat a reçu comme mission de prendre la relève du Comité pour la paix au Chili, dissous à la fin de 1975.

Le Comité pour la paix avait été fondé en octobre 1973 par l'Église catholique et plusieurs autres confessions religieuses dans le but d'aider les victimes du coup d'État de septembre de la même année. On se souvient qu'alors le Parlement fut dissous et que les instances de protection des droits humains, les moyens de communication, les groupes intermédiaires furent paralysés ou contrôlés.

À ce moment, les milliers de personnes qui craignaient pour leur vie et leur liberté, ou qui ont été victimes de violations diverses, se sont tournées vers les églises qui leur inspiraient confiance. Le but du Comité pour la paix était de contribuer au rétablissement d'un climat d'entente nationale, en veillant à réduire ou empêcher les abus de la part du gouvernement, en travaillant à empêcher le pire pour les victimes.

Malheureusement, les autorités considérèrent le Comité comme un « ennemi » parce qu'il défendait ceux que le régime estimait être ses ennemis, et parce qu'il dénonçait les attaques contre les droits humains. Le Comité a sans cesse élargi son activité devant l'ampleur de la détérioration de la situation: comité de chômeurs, département de défense juridique des travailleurs, département de défense des paysans et organisations sociales et populaires diverses.

D'autre part, des pressions énormes s'exercèrent contre le Comité, ses responsables et ses activités, à tel point que Pinochet en demanda publiquement la dissolution en 1975. Le Vicariat prit la suite avec les mêmes responsables et le même programme de travail, grosso modo.

L'Église a de plus en plus reconnu le travail du Vicariat comme faisant partie de sa mission propre dans le domaine de la défense des droits humains et dans le domaine social. Le Vicariat a constamment transformé ou adapté ses programmes d'action à l'évolution de la situation. De là sont nés le Vicariat de la pastorale ouvrière, diverses organisations syndicales rurales, le département d'Éducation, la revue « Solidaridad » et d'autres services.

Ainsi, le service juridique ne cesse d'intervenir:

- a) pour la protection de la liberté: obtention d'habeas corpus, visites de détenus, cas de tortures, de disparus, de détentions illégales, de menaces, etc.;
- b) dans la défense des personnes accusées de délits politiques;
- c) pour aider les familles des détenus disparus;
- d) pour aider les Chiliens en exil.

Le Vicariat poursuit aussi son action sur le terrain, dans les zones: droits humains, chômage, santé, alimentation, logement, éducation, etc.

Résultats du plébiscite du 5 octobre

(selon le journal La Epoca du 7 octobre)

Compilation du ministère de l'Intérieur

(22,165 tables de votation sur un total de 22,247)

	Hommes	Femmes	Total	%
Si	1,379,412	1,726,687	3,106,099	43,04 %
No	2,040,233	1,905,632	3,945,865	54,68 %
Nuls	37,326	55,767	93,093	1,29 %
Blancs	33,017	38,317	71,334	0,99 %
Total	3,489,988	3,726,043	7,216,391	100 %

Compilation du Comando national pour le NON

(19,464 tables de votation sur 22,247)

	Hommes	Femmes	Total	%
Si	1,194,990	1,476,095	2,671,085	42,04 %
No	1,841,193	1,697,498	3,538,691	55,69 %
Nuls	33,234	49,450	82,684	1,30 %
Blancs	28,961	32,493	61,454	0,97 %
Total	3,098,378	3,255,536	6,353,914	100 %



Secrétariat CISO 1415, rue Jarry Est Suite 101 Montréal (Québec) H2E 1A7

Téléphone: 514 / 374-6660, local 305

3,00 \$